

PLAN DE
MOBILITES SIMPLIFIE
Plan d'actions
Rapport final
29/02/2024

INGETEC



1. Introduction : rappel de la démarche d'élaboration du PMS et du plan d'actions défini

2. Contenu du plan d'action

- Optimiser et mutualiser l'usage de la voiture individuelle
- Améliorer l'offre de transports en commun
- Développer les mobilités actives en milieu rural
- Créer une offre cohérente de transport solidaire
- Favoriser la multimodalité
- Favoriser les changements d'usage dans les mobilités du quotidien
- Encourager la proximité des services, commerces et équipements

3. Présentation du PPI

4. Bilan en moyens humains

5. Mise en œuvre du PPI

- Vers une mise en place du versement mobilité ?
- Vers un syndicat de transport ?
- Quel dispositif de suivi ?



01

Introduction

Organisation de l'étude

Octobre 2022 – Mars 2023

Phase 1 : Diagnostic (6 mois)

- Recueil et analyse des données d'entrée, visite de site, observations sur le terrain
- Analyse du territoire et des projets
- Analyse du territoire et des projets
- Evaluation de l'accessibilité multimodale du territoire (offre et demande)
- Réalisation d'une enquête d'opinion en matière de déplacements / mobilités
- Entretiens avec les collectivités et acteurs du territoire
- Temps d'échanges avec les élus de chaque Communauté de Communes
- Définition des enjeux et orientations du PMS

Octobre 2023 – Janvier 2024

Phase 3 : Elaboration du plan d'actions du PMS (4 mois)

- Elaboration du programme d'actions et des fiches actions détaillées
- Séminaire de travail sur la programmation avec les acteurs de la mobilité
- Ateliers de travail pour la définition des actions avec les entreprises, associations, représentants des habitants
- Formalisation du plan, hiérarchisation et priorisation des actions
- Calendrier et modalités de mise en oeuvre

Phase 2 : Définition de la stratégie (4 mois)

- Définition des orientations de la stratégie de mobilité
- **Séminaires de travail (x4) pour l'élaboration de la stratégie (1 par EPCI)**
- Approfondissement de la stratégie suite aux séminaires

Juin – Septembre 2023

Formalisation
du PPI

13/12/2023 et
19/12/2023
COPIIL individuels

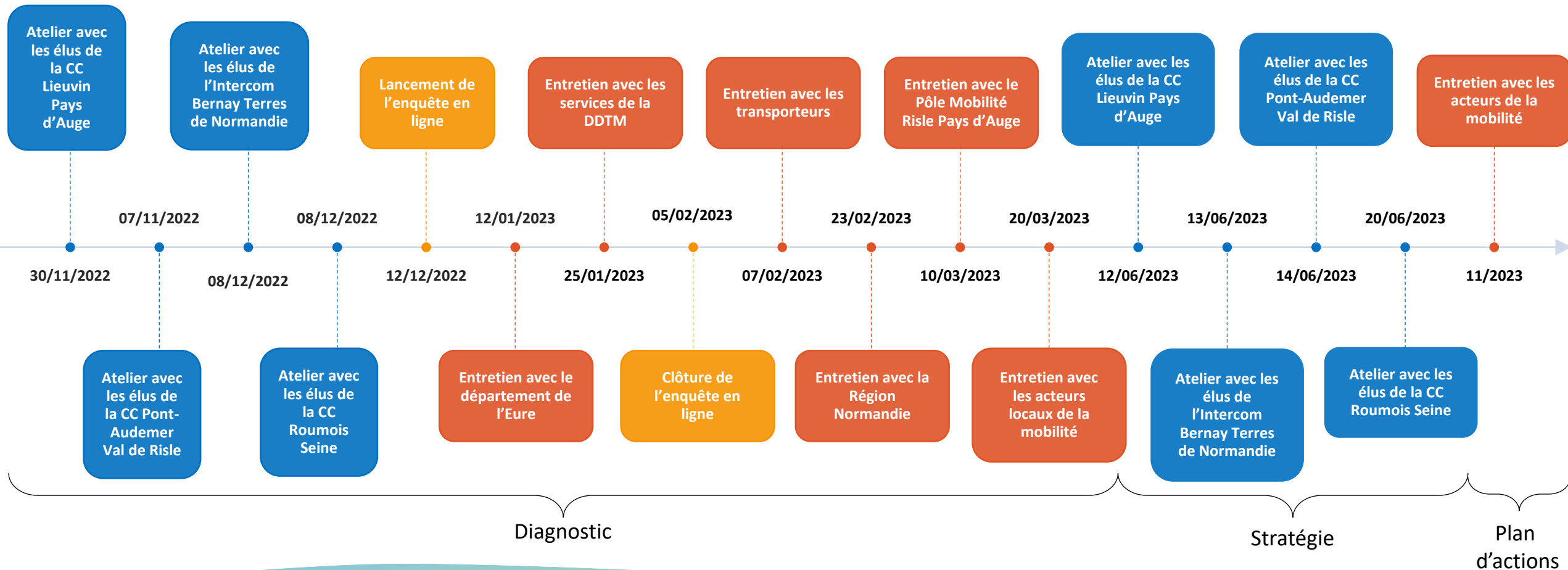
29/02/2024
COPIIL commun
et validation
finale de
chaque CC

Finalisation
de l'étude

Démarche de concertation

Afin de co-construire le Plan de Mobilité Simplifié avec l'ensemble des acteurs et de profiter de leur « expertise d'usage », trois actions ont été menées dans le cadre de la concertation :

1. Un atelier pour chaque Communauté de Communes avec les élus
2. Une enquête en ligne
3. Des entretiens avec les collectivités voisines / acteurs locaux de la mobilité



Démarche de co-construction de la stratégie



Juin

Juin

Juillet - Août

11 & 14 septembre

Septembre-Octobre

11 octobre

Un plan de 30 actions réparties en 7 axes = *objectifs opérationnels*



1. Optimiser et mutualiser l'usage de la **voiture individuelle**



2. Améliorer l'offre de **transports en commun**



3. Développer les **mobilités actives** en milieu rural



4. Créer une offre cohérente de **transport solidaire**



5. Favoriser la **multimodalité**



6. Favoriser les **changements d'usage** dans les mobilités du quotidien



7. Encourager la **proximité** des services, commerces et équipements

Chaque action visant un ou plusieurs des publics cibles



1. Déplacements du quotidien – « Grand public »

Permettre l'usage de modes alternatifs à la voiture solo pour les déplacements de courte, moyenne et longue distance



2. Mobilité solidaire à destination des personnes non-motorisés, personnes âgées, jeunes, PMR, etc.

Offrir des possibilités de déplacements à tous - à tout âge → droit à la mobilité



3. Scolaires et jeunes

Offrir des possibilités de déplacements à tous - à tout âge, accompagner au changement de comportement de mobilités



4. Touristes et visiteurs

Développer un tourisme durable et améliorer l'accessibilité du territoire pour les touristes et excursionnistes

Liste des actions

	CCLPA	CCPAVR	CCRS	IBTN	Gouvernance
1. Mutualiser - Optimiser l'usage de la voiture au quotidien					
1.1. Développement du système Rézo Pouce pour le covoiturage local et solidaire	X	X	X	X	Action collective
1.2. Etude de la création de lignes de covoiturage desservant le territoire	X	X	X	X	Action collective
1.3. Développement du réseau d'aires de covoiturage	X		X	X	Action partenariale
1.4. Déploiement d'un réseau de véhicules en autopartage	X	X	X	X	Action collective
1.5. Mise en place d'un système de covoiturage entre parents d'élèves	X	X	X	X	Action individuelle
2. Améliorer l'offre en transports en commun					
2.1. Amélioration de la coordination horaire et spatiale de l'offre existante entre cars et trains	X	X	X	X	Action partenariale
2.2 Etude au cas par cas de l'amélioration de certaines lignes de cars	X	X	X	X	Action partenariale
2.3. Développement d'une nouvelle offre de transport en lien avec le CLIINN			X		Action partenariale
2.4. Optimisation des lignes de transport scolaire (ouverture au public)	X	X	X	X	Action collective
3. Développer les mobilités actives en milieu rural					
3.1. Mise en œuvre du schéma directeur cyclable ou des modes actifs			X	X	Action individuelle
3.2. Elaboration d'un schéma directeur cyclable		X			Action individuelle
3.3. Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une voie verte sur la voie ferrée entre Toutainville et Glos-sur-Risle		X			Action partenariale
3.4. Mise en œuvre d'actions en faveur des mobilités actives dans les centres-bourgs	X				Action individuelle
3.5. Aménagement de liaisons cyclables inter-EPCI		X	X		Action collective

Liste des actions

	CCLPA	CCRS	CCPAVR	IBTN	Gouvernance
4. Créer une offre cohérente de transport solidaire					
4.1. Développement d'un transport d'utilité sociale via une association locale	X	X	X	X	Action collective et partenariale
5. Développer l'intermodalité					
5.1. Création d'aires de mobilité	X	X	X	X	Action individuelle
5.2. Accompagnement à la transformation des gares en PEM (Pôles d'Echange Multimodaux)				X	Action individuelle
5.3. Développement de l'intermodalité cars NOMAD - vélos	X	X	X	X	Action partenariale
5.4. Renforcement de l'intermodalité trains NOMAD - cyclotourisme			X	X	Action partenariale
5.5. Contribution au développement d'Atoumod	X	X	X	X	Action partenariale
6. Favoriser les changements d'usage dans les mobilités du quotidien					
6.1. Elaboration d'un plan de communication décliné pour chaque public et d'une programmation événementielle adaptée à chaque public	X	X	X	X	Action collective
6.2. Incitation au lancement de Plans Mobilité Employeurs				X	Action individuelle
7. Encourager la proximité des services, commerces et équipements					
7.1. Développement de commerces et services itinérants	X	X	X		Action individuelle
7.2. Ouverture d'espaces de coworking au sein des PEM ou des aires de mobilité	X	X	X	X	Action individuelle et partenariale

02

Contenu du plan d'action

Axe 1

Optimiser et
mutualiser l'usage de
la voiture individuelle

Axe 1 – Mutualiser et optimiser l’usage de la voiture au quotidien

	CCLPA	CCPAVR	CCRS	IBTN	Gouvernance
1. Mutualiser - Optimiser l'usage de la voiture au quotidien					
1.1. Développement du système Rézo Pouce pour le covoiturage local et solidaire	X	X	X	X	Action collective
1.2. Etude de la création de lignes de covoiturage desservant le territoire	X	X	X	X	Action collective
1.3. Développement du réseau d'aires de covoiturage	X		X	X	Action partenariale
1.4. Déploiement d'un réseau de véhicules en autopartage	X	X	X	X	Action collective
1.5. Mise en place d'un système de covoiturage entre parents d'élèves	X	X	X	X	Action individuelle

ACTION N°1.1

Développement du système Rézo Pouce pour le covoiturage local et solidaire



Enjeu

- Atteindre une masse suffisante de conducteurs et de passagers permettant un fonctionnement optimal du système de covoiturage courte distance

Public visé



Secondaire

Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Achat et pose des panneaux (en cours sur la CCRS, printemps 2024 pour IBTN)
- Création d'un poste de chargé.e de mission animation commun afin de développer la communauté et favoriser l'essor du service (missions complémentaires sur d'autres thématiques de mobilités nécessaires pour la subvention du Plan covoiturage)

Coûts et subventions

- 1 ETP partagé entre les 4 EPCI (40k€/an ; recrutement par l'IBTN ; 2 jours par semaine pour l'IBTN et 1 jour pour les autres EPCI)
- Aide de l'ADEME pour le recrutement d'un poste de chargé de mission animation si renouvellement (*échanges en cours*)
- Plan covoiturage du Ministère de l'Ecologie (*mesure 11 permettant de mobiliser le Fonds Vert – Axe 3 – Volet 4 : outils et animation locale pour encourager la pratique du covoiturage – 40 à 60% du poste – échanges en cours*)
- Subvention des panneaux à hauteur de 50% par le département de l'Eure

Gouvernance

Action portée collectivement par les 4 territoires avec une gestion attribuée à un exploitant et des échanges avec le département pour la localisation des arrêts

Planning de mise en œuvre

Recrutement d'un chargé de mission pour la communication et l'animation en 2024-2025 (court terme)



PRIORITAIRE



ACTION N°1.2

Etude de la création de lignes de covoiturage desservant le territoire



Enjeu

- Développer une offre covoiturage moyenne distance de haut niveau de service sur les axes structurants de chaque CC, en complémentarité de l'offre en transports en commun, permettant de cibler les déplacements du quotidien (domicile-travail), y compris des personnes disposant actuellement d'un véhicule

Public visé



Secondaire

Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Lancement d'études de faisabilité sur plusieurs axes traversants chacun plusieurs Communautés de communes et des métropoles voisines (étude du potentiel « covoitable », estimation des coûts, définition des modalités de mise en œuvre)
- Aménagement de lignes de covoiturage, en plusieurs temps selon le potentiel identifié

Coûts et subventions



- Coût de l'étude : 10-15 k€ pour un EPCI
- Coût de la mise en œuvre et de l'exploitation d'une ligne sur 2 ans :
Panneaux et application : 150-300k€
- Plan Covoiturage du Ministère de l'Ecologie (*mesure 11 permettant de mobiliser le Fonds Vert – Axe 3 – Volet 1 : études / volet 2 : travaux / volet 3 : frais de fonctionnement des lignes*)
- Participation des métropoles limitrophes

Gouvernance



Projet porté par les collectivités traversées par chaque ligne, en partenariat éventuel avec les collectivités limitrophes (Métropole Rouen Normandie, Métropole du Havre, etc.), étudié, déployé et géré par un exploitant



Planning de mise en œuvre



- Participation de la CCRS à la réunion de travail de l le 26/01/2024 de la MRN
- Etude en 2025 (court terme)
- Déploiement d'une première ligne – Rouen - Bourg-Achard ? - en 2027-2028 puis des deux autres lignes prioritaires en 2030-2031 (moyen terme)
- Mise en œuvre des lignes de covoiturage secondaires à partir de 2033 (long terme)

PRIORITAIRE



ACTION N°1.2

Etude de la création de lignes de covoiturage desservant le territoire

Lignes identifiées

Lignes prioritaires

- Rouen – Bourg-Achard – Pont-Audemer



Portion inscrite au Plan de Mobilités de la MRN (Métropole Rouen Normandie)

- Rouen – Grand-Bourgtheroulde – Brionne – Bernay – Montreuil-l'Argillé

- Lisieux – Thiberville – Evreux

Lignes secondaires :

- Beuzeville – Epaignes – Lieurey – Bernay – Beaumesnil

- Lieurey – Pont-Audemer – Quillebeuf – Le Havre

- Pont-Audemer – Montfort-sur-Risle – Brionne

- Bourg-Achard – Grand-Bourgtheroulde - Elbeuf

Stratégie covoiturage

Aire de covoiturage existante

Aire de covoiturage à créer

Lignes covoiturage prioritaires

Rouen/Bourg-Achard/Pont-Audemer

Montreuil/Bernay/Grand-Bourgtheroulde/Rouen

Lisieux/Evreux

Lignes covoiturage secondaire

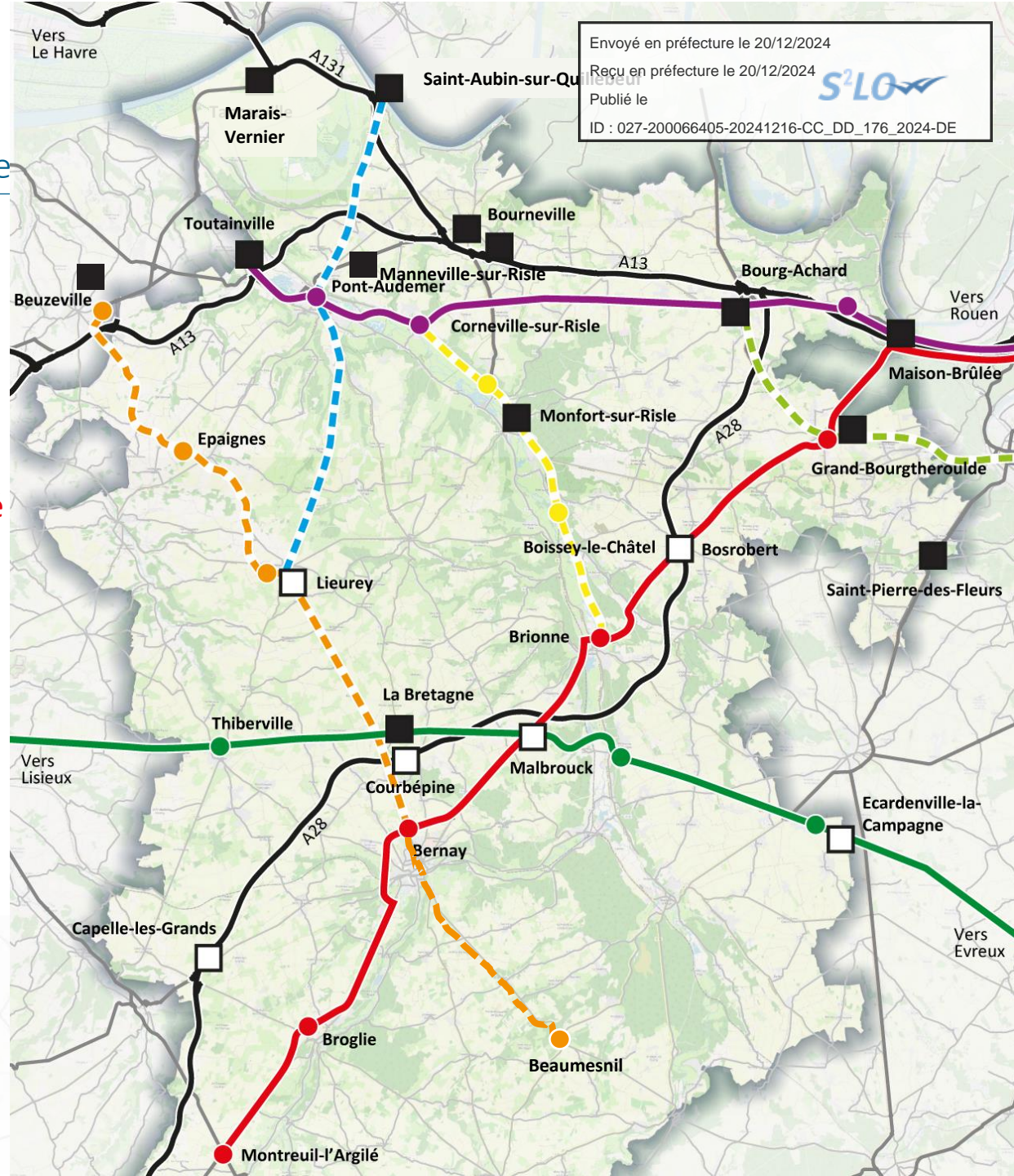
Beuzeville/Bernay/

Lieurey/Pont-Audemer/Quillebeuf-sur-Seine

Corneville-sur-Risle/Brionne

Bourg-Achard/Grand-Bourgtheroulde/Elbeuf

0 6km





ACTION N°1.3

Développement du réseau d'aires de covoiturage

Enjeu

- Déploiement d'un système de covoiturage longue distance – en lien avec les pôles majeurs extérieurs au territoire

Public visé



Secondaire

Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCRS, IBTN

Proposition

- Aires sur les axes départementaux : échanges avec le département sur le Schéma Directeur des aires de covoiturage (élaboration jusque fin 2024) afin d'y inscrire les aires ciblées par le PMS
- Aires en lien avec l'A28 : échanges avec ALIS afin d'appuyer l'aménagement OU échanges avec le département sur le Schéma Directeur des aires de covoiturage (élaboration jusque fin 2024) afin d'y inscrire les aires en ciblées par le PMS

Coûts et subventions (dans le cas d'une MO de chaque EPCI)

- D'après le département :
 - 5k€/place pour un aménagement standard (parking, portique d'entrée, borne de recharge électrique)
 - 10-15k€/place en cas d'ajout d'ombrières

Gouvernance

Partenariat entre chaque EPCI et le département pour les aires sur les axes départementaux et éventuellement les aires en lien avec l'A28

Partenariat avec ALIS – concessionnaire A28 – pour les aires en lien avec cette autoroute (Courbépine / Bosrobert / Capelle-les-Grands)

Planning de mise en œuvre

- Echanges pour l'élaboration du schéma directeur départemental en 2024 ou réalisation des aires prioritaires en 2025 et 2026 (court terme) puis des aires secondaires de 2027 à 2029 (moyen terme)
- Echanges avec ALIS en 2024 (court terme)

ACTION PARTENARIALE

PRIORITAIRE

ACTION N°1.3

Développement du réseau d'aires de covoiturage

Réseau projeté d'aires de covoiturage (18)

Aires à créer (6)

- Courbépine (échangeur A28)
- Bosrobert (échangeur A28)
- Capelle-les-Grands (échangeur A28)
- Lieurey (transformation de l'aire de repos à l'intersection entre la RD27 et la RD834)
- Carrefour de Malbrouck (carrefour RD613 – RD438) : transformation d'un parking existant
- *Ecardenville-la-Campagne (carrefour RD613 – RD133) – situé sur CC voisine*



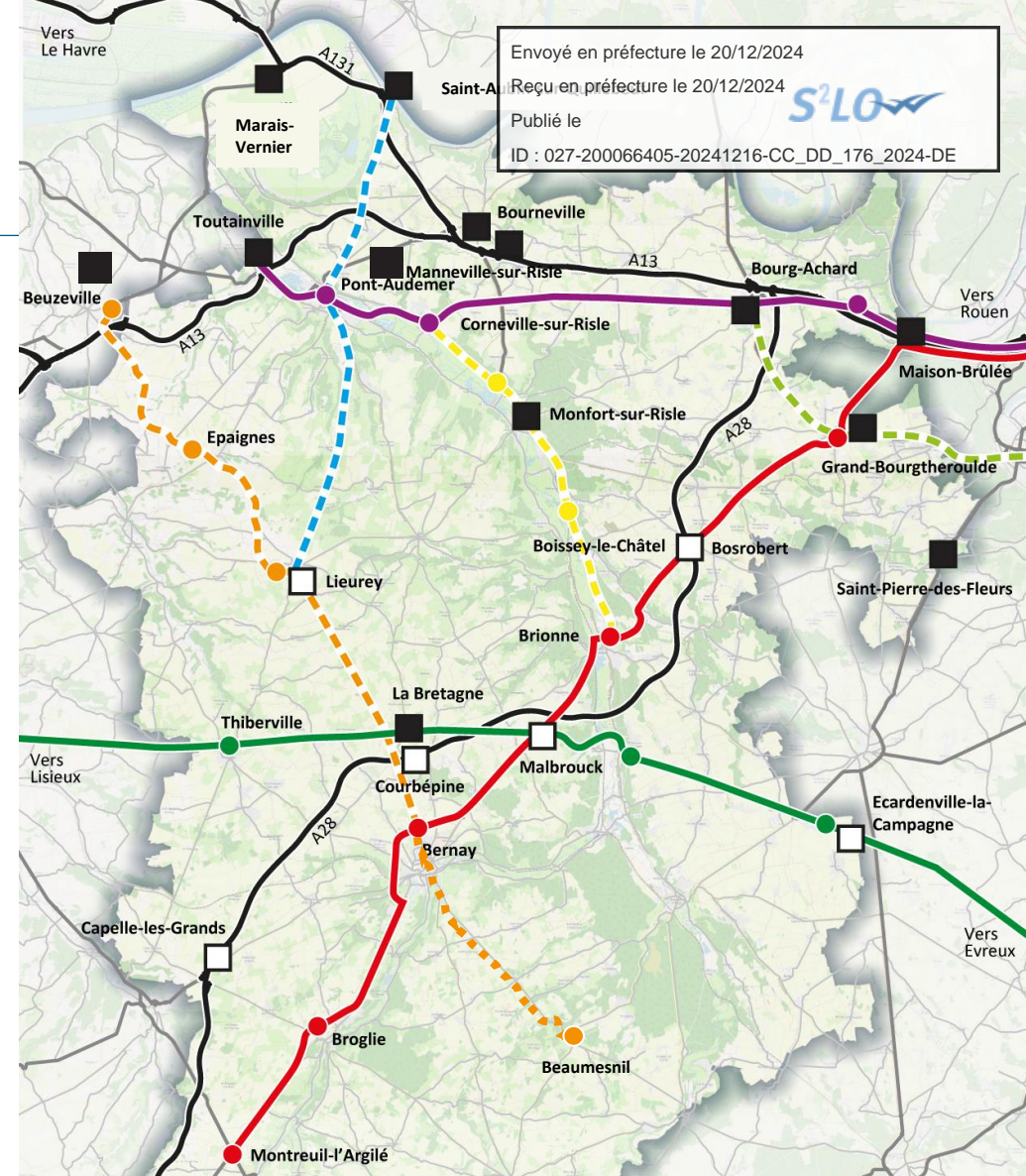
Foncier privé

Aires à agrandir / services et accessibilité à développer (2)

- Bourneville (doublement prévu)
- *Beuzeville – situé sur CC voisine*



Aires existantes maintenues (10)



Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

Stratégie covoiturage

- Aire de covoiturage existante
- Aire de covoiturage à créer
- Lignes covoiturage prioritaires**
 - Rouen/Bourg-Achard/Pont-Audemer
 - Montreuil/Bernay/Grand-Bourgtheroulde/Rouen
 - Lisieux/Evreux

Lignes covoiturage secondaire

- Beuzeville/Bernay/
- Lieurey/Pont-Audemer/Quillebeuf-sur-Seine
- Corneville-sur-Risle/Brionne
- Bourg-Achard/Grand-Bourgtheroulde/Elbeuf

0 6km

ACTION N°1.4

Déploiement d'un réseau de véhicules en autopartage

Enjeu

- Apporter une possibilité de déplacement au sein du territoire du PMS pour les personnes non-motorisées ou les ménages ne disposant pas d'un second véhicule
- Permettre de parcourir les derniers km de la chaîne de déplacement lorsqu'ils ne peuvent plus être assurés en transports en commun
- Assurer une offre de transport là où elle est inexistante aujourd'hui
- Permettre aux usagers de la CCRS de circuler dans la ZFE (Zone à Faibles Emissions) de la Métropole Rouen Normandie
- Permettre de rejoindre les entreprises majeures de l'IBTN depuis les gares du territoire

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

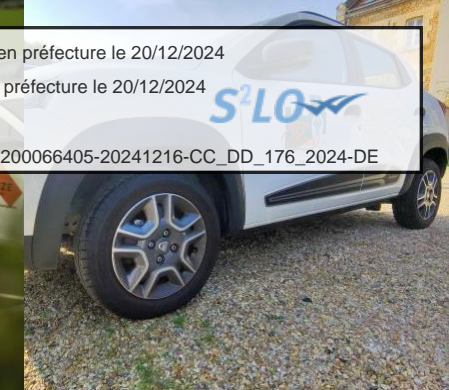
- Sélection d'un opérateur commun aux 4 EPCI prenant en charge l'installation et la gestion de la solution ou déploiement en régie



Luitré-Dompierre (35) – 1 800 hab.



Tinchebray-Bocage (61) - 5 000 hab.



CC du Vexin-Normand (27)
32 400 hab.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

Coûts

Proposition d'un opérateur pour la CCPAVR pour 6 véhicules (2 véhicules légers, 2 sans permis et 2 triporteurs) sur une station



- Investissement (équipement et paramétrage véhicules et station uniquement, hors coûts d'acquisition du véhicule) : 15k €
- Fonctionnement : 20k € par an + location des véhicules : 7-8 k€/an

Opérateur mandaté pour l'exploitation (0,2-0,8 ETP) ou gestion en interne (0,3-1,5 ETP) par l'animateur mobilités commun aux 4 EPCI



Gouvernance

Action portée collectivement par les 4 EPCI, déploiement et gestion de la solution déléguée à un exploitant ou en régie



Planning de mise en œuvre

Déploiement progressif de la solution en 2027, 2030-2031 et à partir de 2033 (moyen et long terme)

NON PRIORITAIRE

ACTION N°1.4

Déploiement d'un réseau de véhicules en autopartage

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

TEMPS 1 – MOYEN TERME

Combien de stations ?

4 (1 par Communauté de Communes)

Où ?

Implantation au point où l'offre en transports en commun est aujourd'hui la plus dense - *pour rendre les stations facilement accessibles OU dans des zones non desservies par les TC*

TEMPS 2 – MOYEN TERME

Combien de stations ?

14 (3 à 4 par Communauté de Communes)

Où ?

Implantation dans les pôles secondaires – en termes de desserte en transports – *pour rendre les stations facilement accessibles*

Gares – hormis celles de Romilly-la-Puthenaye – *pour développer l'intermodalité*

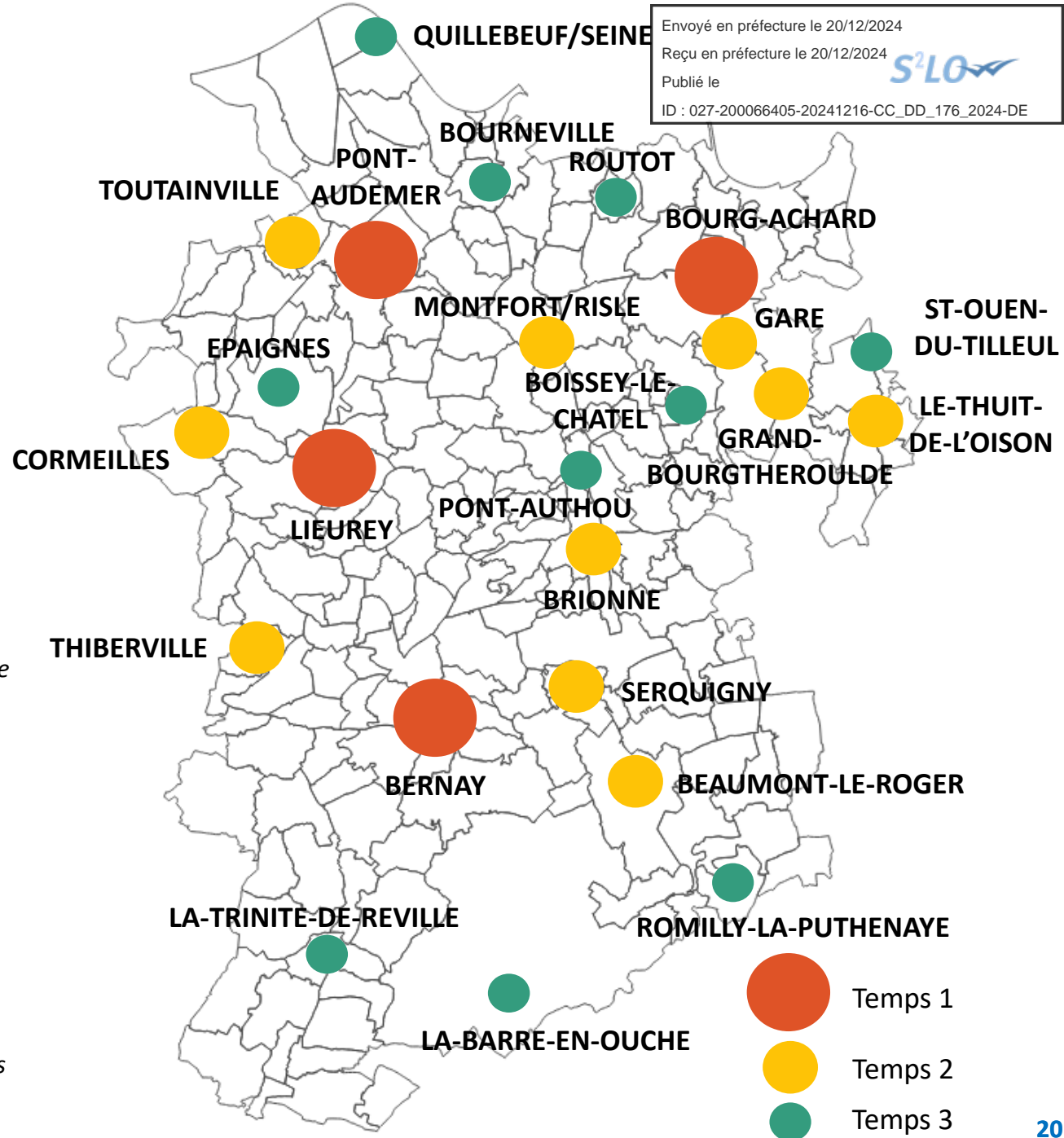
TEMPS 3 – LONG TERME

Combien de stations ?

24 (4 à 8 par Communauté de Communes)

Où ?

- Gare de Romilly-la-Puthenaye *pour permettre l'intermodalité*
- Pôles isolés du reste de leur CC – offre de transports en commun inexistante - *à reconnecter à leur territoire*
- Pôles où sont implantés les Maisons France Services *pour regrouper les différents services en milieu rural*



ACTION N°1.5

Mise en place d'un système de covoiturage entre parents d'élèves

Enjeu

- Optimisation de l'usage des véhicules motorisés sur les déplacements domicile-école, sans concurrencer le transport scolaire par cars lorsqu'il existe
- Offrir des solutions complémentaires pour la desserte hors secteur et le périscolaire
- Développer des habitudes de covoiturage dès le plus jeune âge

Public visé



Elémentaire



Collectivité(s) concernée(s)

- CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Promotion d'une plateforme gratuite permettant d'organiser les déplacements domicile-école via le covoiturage (Scoléo, Petit Bus, etc.) dans une école de la CCRS avant une éventuelle généralisation du dispositif
- Appui à l'aménagement de places dédiées au covoiturage sur les parkings à proximité des écoles élémentaires



Réflexion en cours au niveau du département concernant le covoiturage en lien avec les collègues



Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE



ACTION INDIVIDUELLE



Gouvernance

Action portée individuellement par chaque EPCI via des actions de communication en partenariat avec ses communes

NON PRIORITAIRE



Planning de mise en œuvre

- Expérimentation sur le territoire de la CCRS en 2025 (court terme)
- Etendue du dispositif de 2027 à 2032 (moyen terme)

Axe 2

Améliorer l'offre en transports
en commun avec les
partenaires

Axe 2 – Améliorer l’offre en transports en commun avec les partenaires

	CCLPA	CCPAVR	CCRS	IBTN	Gouvernance
2. Améliorer l'offre en transports en commun					
2.1. Amélioration de la coordination horaire et spatiale de l’offre existante entre cars et trains	X	X	X	X	Action partenariale
2.2 Etude au cas par cas de l'amélioration de certaines lignes de cars	X	X	X	X	Action partenariale
2.3. Développement d'une nouvelle offre de transport en lien avec le CLIINN			X		Action partenariale
2.4. Optimisation des lignes de transport scolaire (ouverture au public)	X	X	X	X	Action collective

ACTION N°2.1

Amélioration de la coordination horaire et spatiale de l'offre existante entre cars et trains

Enjeu

- Facilitation de l'intermodalité entre les différentes offres de transports en commun proposée par la région
- Amélioration de l'accessibilité aux gares pour la CCLPA et la CCPAVR, dépendantes des cars

Public visé



Secondaire

Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Echanges avec la Région afin d'améliorer la coordination horaire entre les lignes suivantes :
 - Ligne 204 - trains en gare de Bourgtheroulde-Thuit-Hébert
 - Ligne 205 - trains en gare de Beaumont-le-Roger
 - Ligne 214 – trains en gare de Brionne
 - Ligne 217 – trains en gare de Bernay
 - Ligne 224 – trains en gare de Lisieux
- Réflexion à mener sur une « garantie de correspondance » en cas de retard de train

ACTION PARTENARIALE



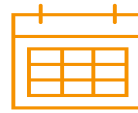
Gouvernance

Partenariat entre chaque EPCI et la Région Normandie



Planning de mise en œuvre (court terme)

- Transmission des demandes précises à la Région fin 2023
- Partage d'un calendrier d'études par la Région début 2024
- Instruction des dossiers sur le 1er semestre 2024
- Arbitrage en juin 2024
- Modifications effectives en septembre ou décembre 2024



PRIORITAIRE



La faisabilité des demandes de modification dépend de plusieurs critères, dont :

- ✓ Le niveau de précision des demandes
- ✓ La vocation scolaire de la ligne

ACTION N°2.1 Amélioration de la coordination horaire et spatiale de l'offre existante entre cars et trains

HPM : Heure de Pointe du Matin
 HPS : heure de Pointe du Soir

Demandes de modification collectées auprès des EPCI

- Gare de Bourgtheroulde-Thuit-Hébert avec la ligne de car 204 (Boissey-le-Chatel - Elbeuf) :**
 - Assurer la continuité de la ligne 204 depuis la gare routière de Bourgtheroulde – terminus actuel de la majorité des cars de la ligne - jusqu'à la gare de Bourgtheroulde-Thuit-Hébert (à 8h20, 12h20, 13h10, à l'image du car réalisant cette liaison entre les deux sites les mercredi et samedi entre 13h59 et 14h04)
 - Coordonner les horaires entre ces deux lignes : arrivée du car dans les 2 sens d'arriver en gare 10 minutes avant l'arrivée du train ; arrivée du train en gare ; échange de passagers entre le train et le car ; départ simultané du train et du car (arrêt possible du car 15 min en gare ?)
- Gare de Brionne avec la ligne de car 214 (Evreux - Honfleur)**
 - Déplacer l'arrêt de car aujourd'hui situé rue du Maréchal Leclerc (20 minutes à pied de la gare) à proximité de la halte ferroviaire.
 - Coordonner les horaires entre ces deux lignes
- Gare de Bernay avec la ligne de car 217 (Pont-Audemer - Bernay)**
 - Coordonner les horaires entre ces deux lignes

Sens 1 : car de Pont-Audemer à Bernay puis train depuis Bernay

HPS : Coordonner les heures d'arrivée des cars du lundi au vendredi (PVS – été – PS) à 18h46 et 18h52 avec les horaires de départ des TER en direction de Caen (18h43, prochain train 19h07) ni Rouen (18h50, prochain train 19h49).

Sens 2 : train à destination de Bernay puis car de Bernay à Pont-Audemer

HPS : Permettre aux voyageurs en provenance de Cherbourg en train de pouvoir prendre la ligne 217 à 19h25 (potentiel de voyageurs à approfondir)

- Gare de Lisieux avec la ligne de car 224 (Pont-Audemer – Lisieux) :**

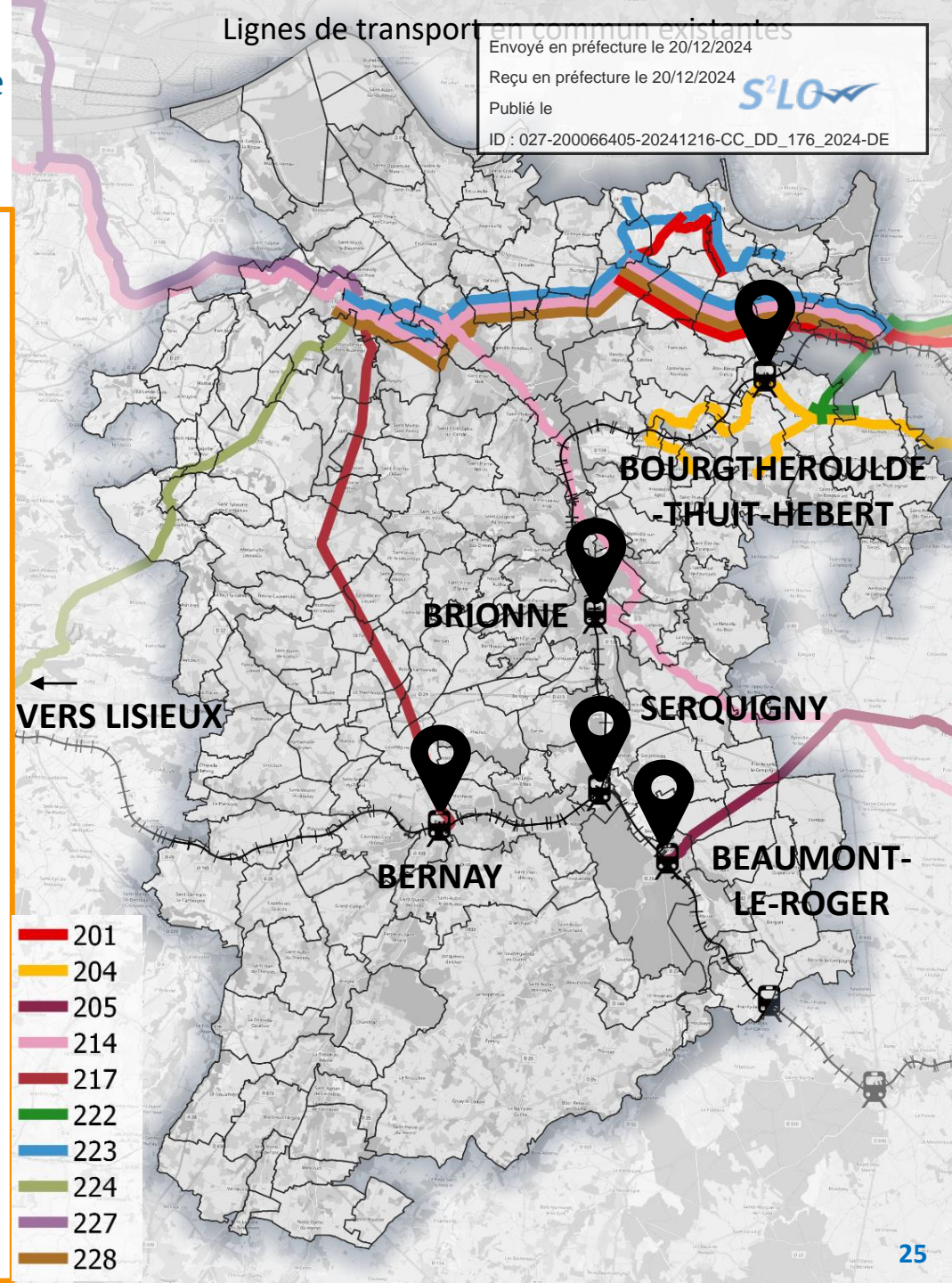
Sens 1 : car de Pont-Audemer à Lisieux puis train depuis Lisieux vers Caen, Paris ou Rouen

HPM : Permettre aux usagers de la ligne 224 arrivant à la gare à 8h09 de prendre les trains pour Caen (horaires de départ actuels 8h02 et 8h12).

HPS : Pas de desserte le soir pour les migrations pendulaires en dehors des horaires d'été (grandes vacances scolaires) - dernière desserte, hors été, de 13h45 avec une arrivée à 14h41 en gare de Lisieux

Sens 2 : train à destination de Bernay puis car de Bernay à Pont-Audemer

HPM : Un seul horaire du lundi au vendredi départ à 6h25 arrivée à 7h17 (TA)



ACTION N°2.2

Etudier au cas par cas l'amélioration de certaines lignes de cars

Enjeu

- Développer la desserte pour tous, notamment les personnes pas ou peu motorisées
- Attirer les actifs et leur offrir une alternative à l'usage de la voiture

Public visé



Secondaire

Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, IBTN, CCRS

Proposition

- Echanges avec la Région pour étudier la possibilité du renforcement des lignes

ACTION PARTENARIALE

Gouvernance

Partenariat entre chaque EPCI, la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie

Planning de mise en œuvre (court terme)

- Transmission des demandes précises à la Région fin 2023
- Partage d'un calendrier d'études par la Région début 2024
- Renforcement de l'offre sous forme d'expérimentation à partir de 2025



La faisabilité des demandes de modification dépend de plusieurs critères, dont :

- ✓ *Le niveau de précision des demandes*
- ✓ *La vocation scolaire de la ligne*

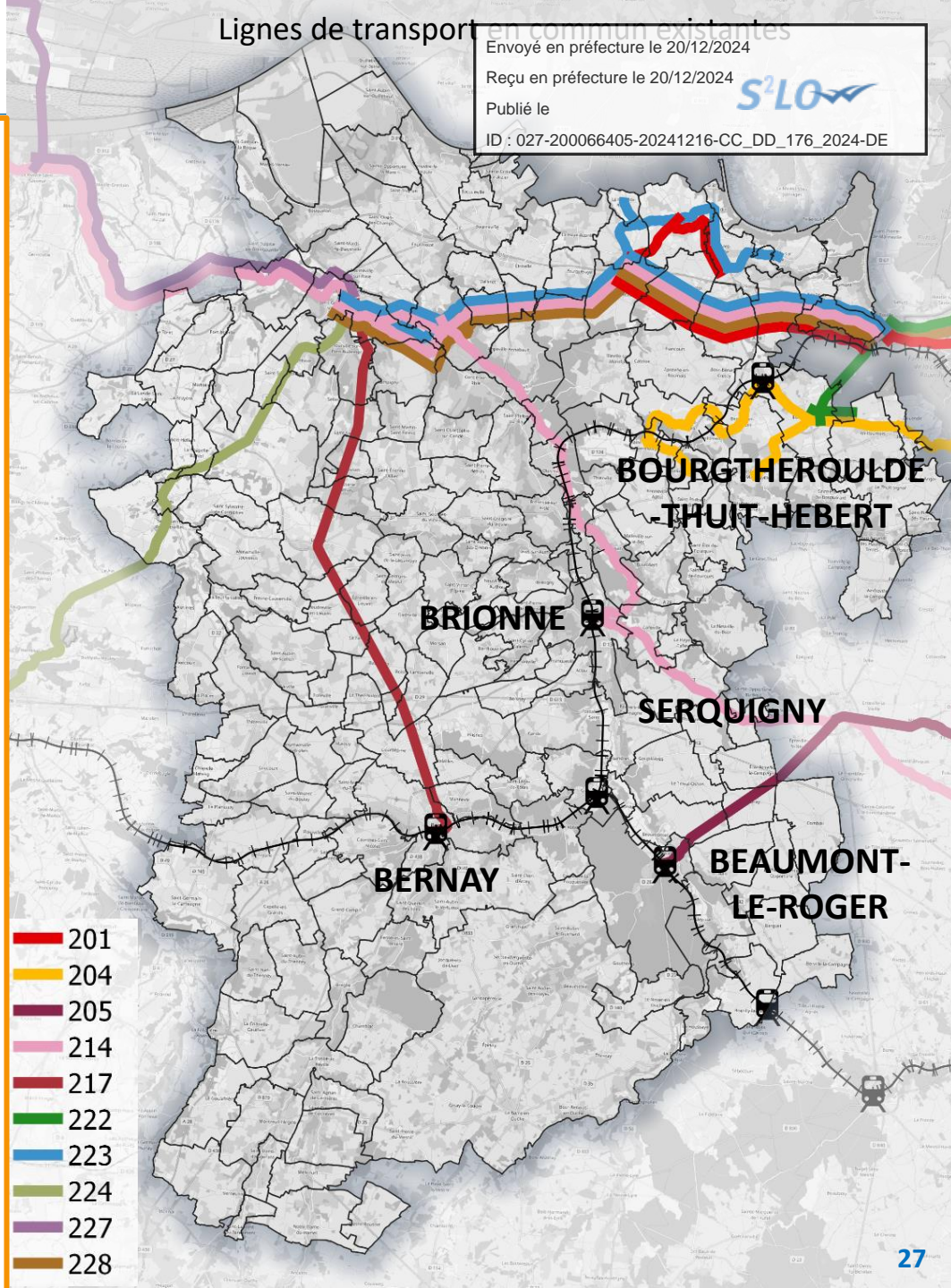
PRIORITAIRE 

ACTION N°2.2 Etudier au cas par cas l'amélioration de certaines lignes de cars

Lignes de transport en commun existantes
 Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

Demandes de modification collectées auprès des EPCI

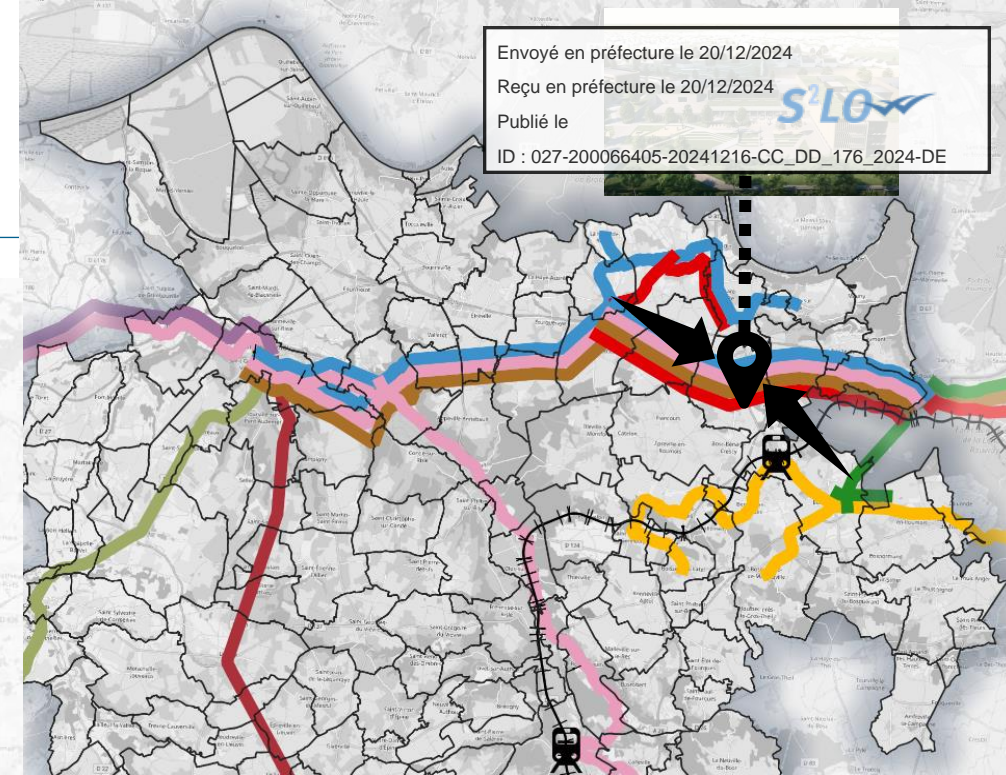
- Renforcer la desserte scolaire de la **ligne 201 (Le Landin –Elbeuf)** en ajoutant notamment au moins un trajet le mercredi d'Elbeuf au Landin et proposer une desserte hors période scolaire ; étudier le potentiel de de renforcement de la ligne pour des déplacements domicile-travail
- Renforcer la desserte de la **ligne 204 (Boissey-le-Chatel - Elbeuf)** en ajoutant un car le mercredi après-midi (départ à 16h45) de la gare de Thuit-Hébert en direction d'Elbeuf permettant les trajets domicile-travail des Elbeuviens et des cars sur la portion Thénouville/Boissey > Thuit-Hébert aux horaires clés permettant l'intermodalité, à l'image du départ à 6h20 existant qui permet d'arriver au PEM à 7h07 et de prendre le train de 7h09 en direction de Rouen → *Exemple : un départ le midi pour arriver avant 13h25 et un en fin de journée, pour arriver par exemple avant 17h24 ou 18h18.*
- Renforcer la desserte de la **ligne 222 (Bosroumois – Rouen)** via l'ajout de cars le samedi, basés sur les horaires du lundi au vendredi, un 2nd départ le matin de Bosroumois vers Rouen (à 7h45 par exemple) et un autre le soir (16h50 ou 18h30 ?) pour faciliter les trajets domicile-travail, ainsi qu'éventuellement un départ méridien dans les deux sens.
- Permettre la desserte des établissements secondaires de Lisieux depuis le secteur Ouest de la CCLPA et le déplacement des actifs via le **renforcement de la ligne 224 (Lisieux – Pont-Audemer)** - via ajout d'un voire deux trajets dans les deux sens en fin de journée
- Renforcement de la **ligne 223 (Pont-Audemer – Barneville-sur-Mer)** via l'ajout d'un second départ plus tardif pour les travailleurs depuis Barneville-sur-Mer / St-Ouen-de-Thouberville
- Renforcement de la **ligne 227 (Pont-Audemer – Le Havre)** en augmentant le nombre de bus en journée, en ajoutant des cars le samedi et sur le temps de midi (*d'après les enquêtes menées récemment auprès des usagers en novembre 2022*).
- Renforcement de la **ligne 228 (Pont-Audemer – Rouen)** via l'ajout d'un départ de Rouen plus tardif le matin (pour être à 8h30 à Bourg-Achard par exemple), ainsi que le soir (par exemple à 19h) pour répondre aux besoins des travailleurs ; en augmentant le nombre de cas s'arrêtant à la Londe, la Trinité de Thouberville, Bosgouet etc. afin de répondre à la forte fréquentation des cars
- Améliorer l'identification de l'ensemble des lignes auprès des usagers**
 - Communiquer sur l'offre de transports par cars NOMAD existante, mettre en place une signalisation spécifique cars NOMAD aux arrêts, etc.
- Améliorer l'identification de des lignes 222 (Bois-Roumois – Rouen) et 228 (Rouen – Pont-Audemer) auprès des usagers sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (MRN)**
- Aménagement un arrêt des lignes Allobus de la MRN sur la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville (située en zone 4).**





ACTION N°2.3

Développement d'une nouvelle offre de transport en lien avec le CLIINN



Enjeu

- Assurer la desserte du CLIINN
- Desserte locale pour le lycée Louis de Broglie (élèves provenant des collèges Le Roumois à Routot, Simone Veil à Bourg-Achard et Jean de la Fontaine à Grand Bourgtheroulde)
- Desserte régionale, voire nationale, pour le CEINE (Campus d'Excellence International Normand des Energies)
- Opportunité d'améliorer de l'offre en transport en commun pour les déplacements quotidiens des locaux, notamment entre Bourg-Achard, le PEM de Thuit-Hébert et Grand-Bourgtheroulde et sur le secteur Nord-Ouest de la CCRS

Public visé



Secondaire

Collectivité(s) concernée(s)

- CCRS

Proposition

- Echanges avec la Région sur la réflexion actuelle pour desserte en cars du lycée en cars et sur l'étude en cours de desserte du campus



Gouvernance

Partenariat entre la CCRS et la Région Normandie



Planning de mise en œuvre (court terme)

- Echanges avec la Région début 2024

ACTION PARTENARIALE

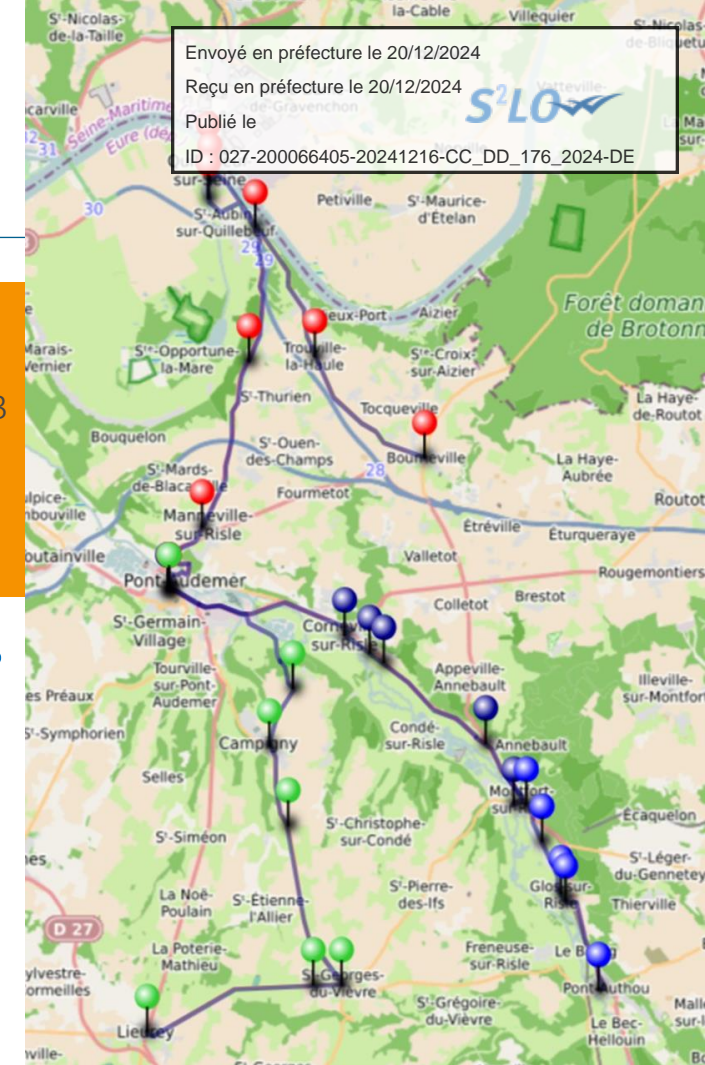


PRIORITAIRE



ACTION N°2.4

Optimisation des lignes de transport scolaire (ouverture au public)



Proposition de circuits sur le territoire par Transdev



Organisation entre EPCI

- Lors de l'expérimentation : convention suffisante
- Si pérennisation du dispositif : nécessité d'un syndicat

Enjeu

- Création d'une nouvelle offre de transport collectif en optimisant l'usage du matériel roulant et les journées des conducteurs

Public visé



Principalement les seniors et personnes non motorisées

Collectivité(s) concernée(s)

- CCPAVR, CCLPA, CCRS, IBTN

Proposition

- Expérimentation de 3 boucles prévues par la CCPAVR, avec desserte possible sur des secteurs de la CCRS et de la CCLPA : Montfort, Bourneville, Sud de Pont-Audemer
- Proposition d'un trajet deux fois par semaine vers Pont-Audemer, les jours de marché sur les 3 circuits
- Suivant retours d'expérience, la liaison pourrait être pérennisée et d'autres liaisons pourraient être développées à plus long terme

Coûts



10-12 k€/an pour une ligne (proposition Transdev) avec une prise en charge par les 3 EPCI (partage des coûts au pro rata du nombre de km parcourus)

ACTION COLLECTIVE

Gouvernance



Action portée par la CCPAVR, en partenariat la CCRS et la CCLPA ; exploitation des lignes assurée par Transdev (ou un autre transporteur)

Planning de mise en œuvre



Expérimentation sur le territoire de la CCPAVR en lien avec la CCLPA et la CCRS en 2024 (court terme)
Pérennisation de la ligne - Ouverture d'autres lignes à plus long terme sur le reste du territoire

PRIORITAIRE



Axe 3

Développer les mobilités
actives en milieu rural

Axe 3 – Développer les mobilités actives en milieu rural

	CCLPA	CCPAVR	CCRS	IBTN	Gouvernance
3. Développer les mobilités actives en milieu rural					
3.1. Mise en œuvre du schéma directeur cyclable ou des modes actifs			X	X	Action individuelle
3.2. Elaboration d'un schéma directeur cyclable		X			Action individuelle
3.3. Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une voie verte sur la voie ferrée entre Toutainville et Glos-sur-Risle		X			Action partenariale
3.4. Mise en œuvre d'actions en faveur des mobilités actives dans les centres-bourgs	X				Action individuelle
3.5. Aménagement de liaisons cyclables inter-EPCI		X	X		Action collective

ACTION N°3.1 Mise en œuvre du schéma directeur cyclable ou des modes actifs

Enjeu

- Développer le système vélo sur le territoire : création d'aménagements, implantation de stationnement et développement de services liés aux cycles

Public visé



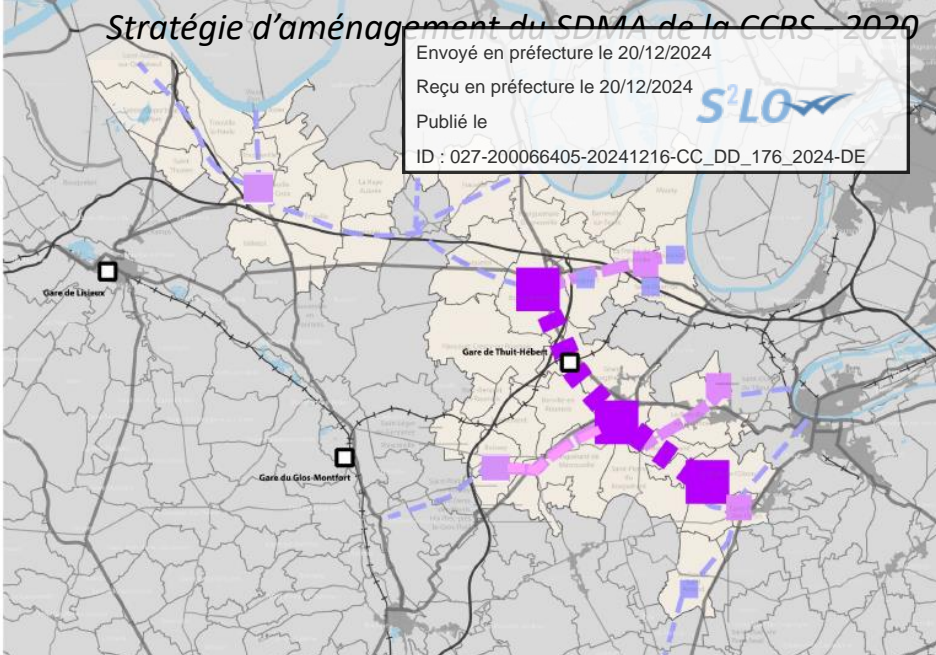
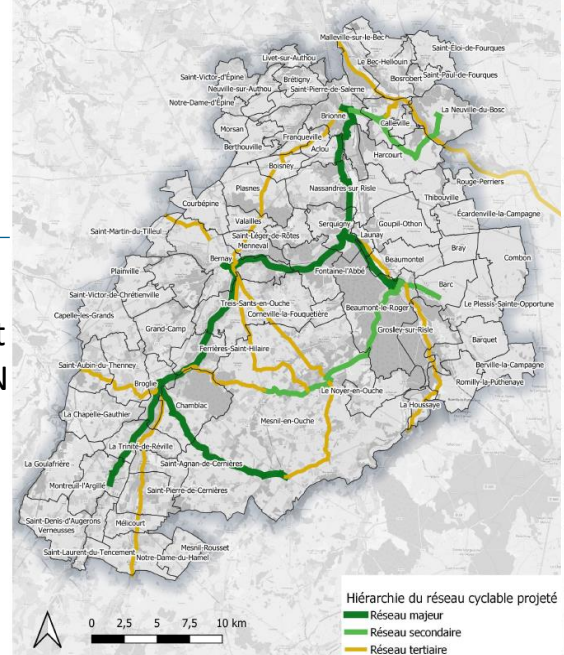
Collectivité(s) concernée(s)

- IBTN, CCRS

Proposition

- Réalisation des études de faisabilité et des travaux ; déploiement des actions portant sur les autres volets (stationnement, services, communication et évènementiel, etc.)
- Pérennisation d'1 (voir 2 pour la CCRS) ETP par EPCI pour le suivi de la mise en œuvre

Stratégie d'aménagement du SDC de l'IBTN - En cours de validation



Coûts et subventions

- En cours de définition pour l'IBTN – PPI à hauteur de 5 M€ pour la CCRS pour l'ensemble des thématiques + 1 à 2 ETP pour le suivi
- Nombreuses subventions mobilisables sur le volet vélo : Département, Région, Banque de Territoires , Etat (*Plan Vélo*), ADEME, etc.

Gouvernance

Actions portées individuellement pour chaque EPCI (éventuelle MOA départementale sur les RD ou axes à proximité pour assurer une coordination)

ACTION INDIVIDUELLE

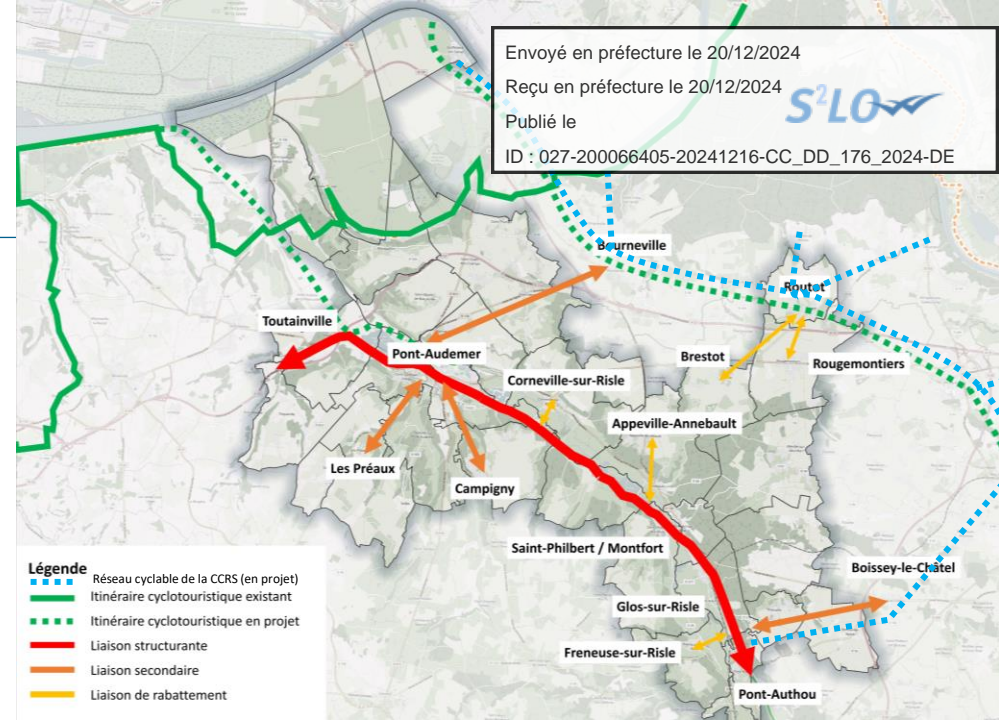
Planning de mise en œuvre

- Mise en œuvre progressive des actions de 2024 à 2029 pour la CCRS (court terme et moyen terme), en cours de définition pour l'IBTN

PRIORITAIRE

ACTION N°3.2

Elaboration d'un schéma directeur cyclable



Enjeu

- Développer le système vélo sur le territoire : création d'aménagements, implantation de stationnement et développement de services liés aux cycles

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- CCPAVR

Proposition

- Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un SDC / SDMA
- Mise en œuvre des différentes propositions énoncées dans le SDC / SDMA

Coûts et subventions possibles

- 30 à 40k€ suivant le contenu de la mission + coûts des travaux à définir
- Nombreuses subventions mobilisables sur le volet vélo : Département, Région, Banque de Territoires, Etat (Plan Vélo), ADEME (AVELO 3), etc.

Modes de gouvernance envisageables

Actions portées par la CCPAVR en concertation avec les communes du territoire

Planning de mise en œuvre

- Elaboration du SDC en 2024 (court terme)
- Etudes de maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux de 2025 à 2032 (court et moyen terme)

ACTION INDIVIDUELLE



PRIORITAIRE



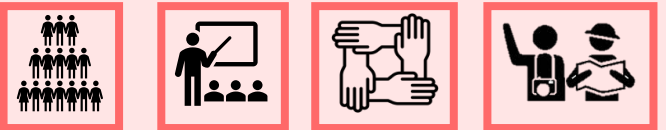
ACTION N°3.3 Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une voie verte sur la voie ferrée entre Toutainville et Glos-sur-Risle

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

Enjeu

- Créer une liaison vélo structurante et sécurisée sur le territoire de la CCPAVR, desservant une partie importante de la population, des emplois et des équipements du territoire
- Création d'un nouveau tronçon de l'itinéraire Honfleur-Evreux, structurant pour la Région

Public visé

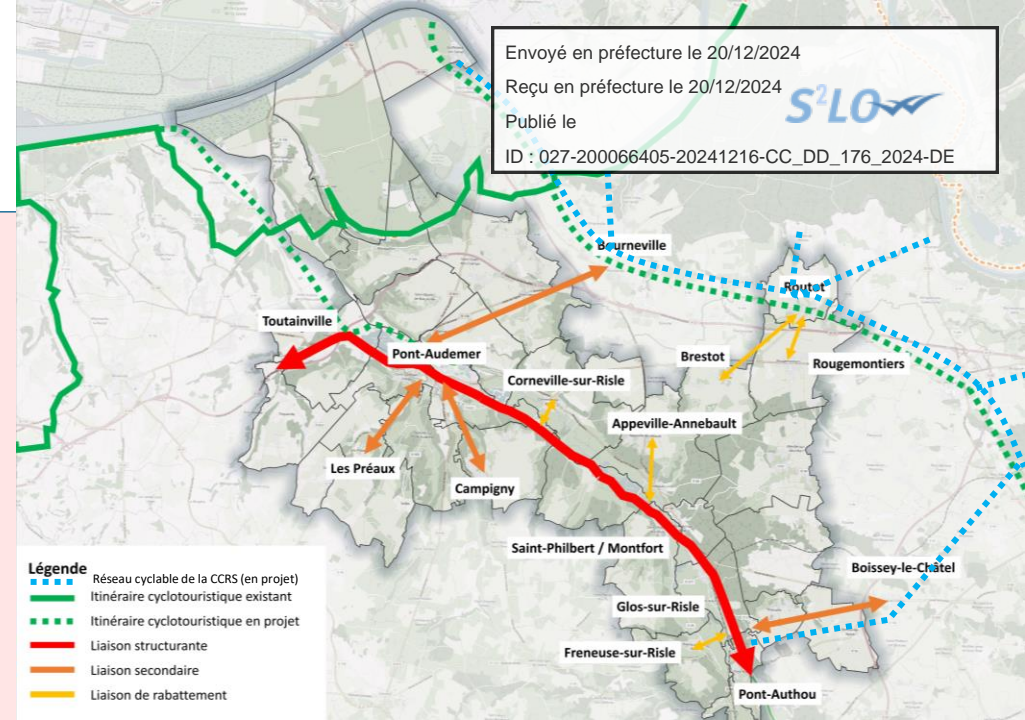


Collectivité(s) concernée(s)

- CCPAVR

Proposition

- Lancement d'une étude de faisabilité puis aménagement de la liaison



Coûts et subventions

- Coûts de l'étude : 30 à 40 k€ suivant le contenu de la mission
- Coûts des travaux : environ 20 km avec un ratio travaux de 100 000 € HT par km, soit 2 M€
- Nombreuses subventions mobilisables sur le volet vélo : Département, Région, Banque de Territoires, Etat (Plan Vélo), ADEME, etc.

Modes de gouvernance envisageables

Partenariat avec le département avec une occupation temporaire via une mise à disposition du foncier par la SNCF sur 20 ans – Département - Région

ACTION PARTENARIALE

Planning de mise en œuvre

- Etude de faisabilité en 2024-2025 (court terme)
- Etudes de maîtrise d'œuvre, acquisition du foncier et études environnementales de 2025 à 2027 (court et moyen terme)
- Réalisation des travaux en 2029-2030 (moyen terme)

PRIORITAIRE

ACTION N°3.4

Mise en œuvre d'actions en faveur des mobilités actives dans les centres-bourgs

Enjeu

- Développer la pratique du vélo et de la marche sur le territoire

Public visé



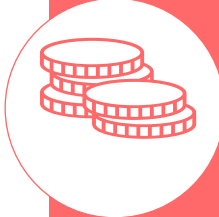
Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA

Proposition

- Etudier la création d'aménagements sécurisés dédiés aux modes actifs dans les 4 principaux centres bourgs
- Etudier la création d'aménagements entre certains hameaux et les arrêts de transports en commun / transports scolaires
- Déploiement d'arceaux vélos et remplacement des racks existants aux points d'intérêts intercommunaux

Coûts et subventions



- Coût des études et de la mise en œuvre des actions à définir – 80-100 € / arceau
- Participation financière des communes intéressées par la démarche versée à la CCLPA une pour la réalisation des aménagements
- Dispositif amendes de police du département seulement (car itinéraires non-inscrits à un schéma directeur)
- Programme ALVEOLE +

ACTION INDIVIDUELLE



Gouvernance



Action portée par la CCLPA, en partenariat avec les communes intéressées

PRIORITAIRE



Planning de mise en œuvre



Etudes en 2024 - réalisation des actions de 2025 à 2026 (court terme)

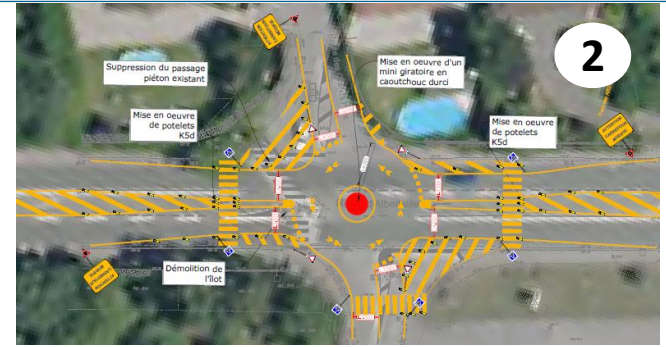
Commentaires : [S'inscrire au centre-bourg?](#)

ACTION N°3.4

Mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilité cyclable dans les centres-bourgs



1 CVCB avec by-pass vélo au Pellerin (44)



2 Mini giratoire sur RD en traversée de bourg, Sevrier (74)



3 Aménagement modes actifs, Sevrier (74)



4 Réaménagement d'un carrefour à Saint-Ouen-du-Tilleul (27)



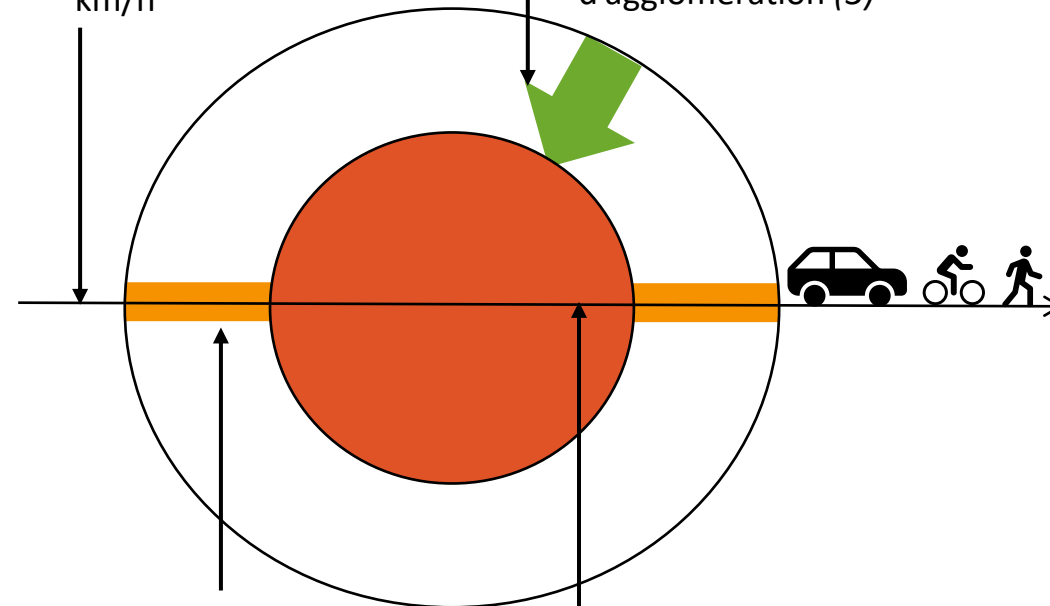
5 Zone de rencontre, Blois (41)

Hors agglomération

- Routes départementales
- Vitesses limitées à 70-80 km/h

Dans les secteurs résidentiels

- Aménagements cyclables léger en rabattement vers le cœur d'agglomération (3)



En entrée d'agglomération

- Routes départementales avec aménagement d'une CVCB, de dispositifs de modération de vitesse (écluses – de préférence by-pass vélo, coussins) (1) et sécurisation des intersections (2)
- Vitesses limitées à 50 km/h

En cœur d'agglomération

- Aménagement d'une zone de rencontre ou d'une zone 30 (4)
- Vitesses limitées à 20-30 km/h

ACTION N°3.5

Aménagement de liaisons inter-EPCI

Enjeu

- Création d'un réseau cyclable cohérent à l'échelle du territoire du PMS à partir des différents réseaux d'aménagements projetés sur chaque Communauté de Communes

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- CCPAVR, CCRS

Proposition

- Lancement d'études de faisabilité et aménagement des liaisons cyclables suivantes :
 - Marais-Vernier - Quillebeuf
 - Pont-Audemer - Bourneville
 - Pont-Authou - Boissey-le-Châtel

Coûts et subventions

- Coûts d'études et aménagements à définir
- Nombreuses subventions mobilisables sur le volet vélo : Département, Région, Banque de Territoires, Etat (*Plan Vélo*), ADEME, etc.

ACTION COLLECTIVE

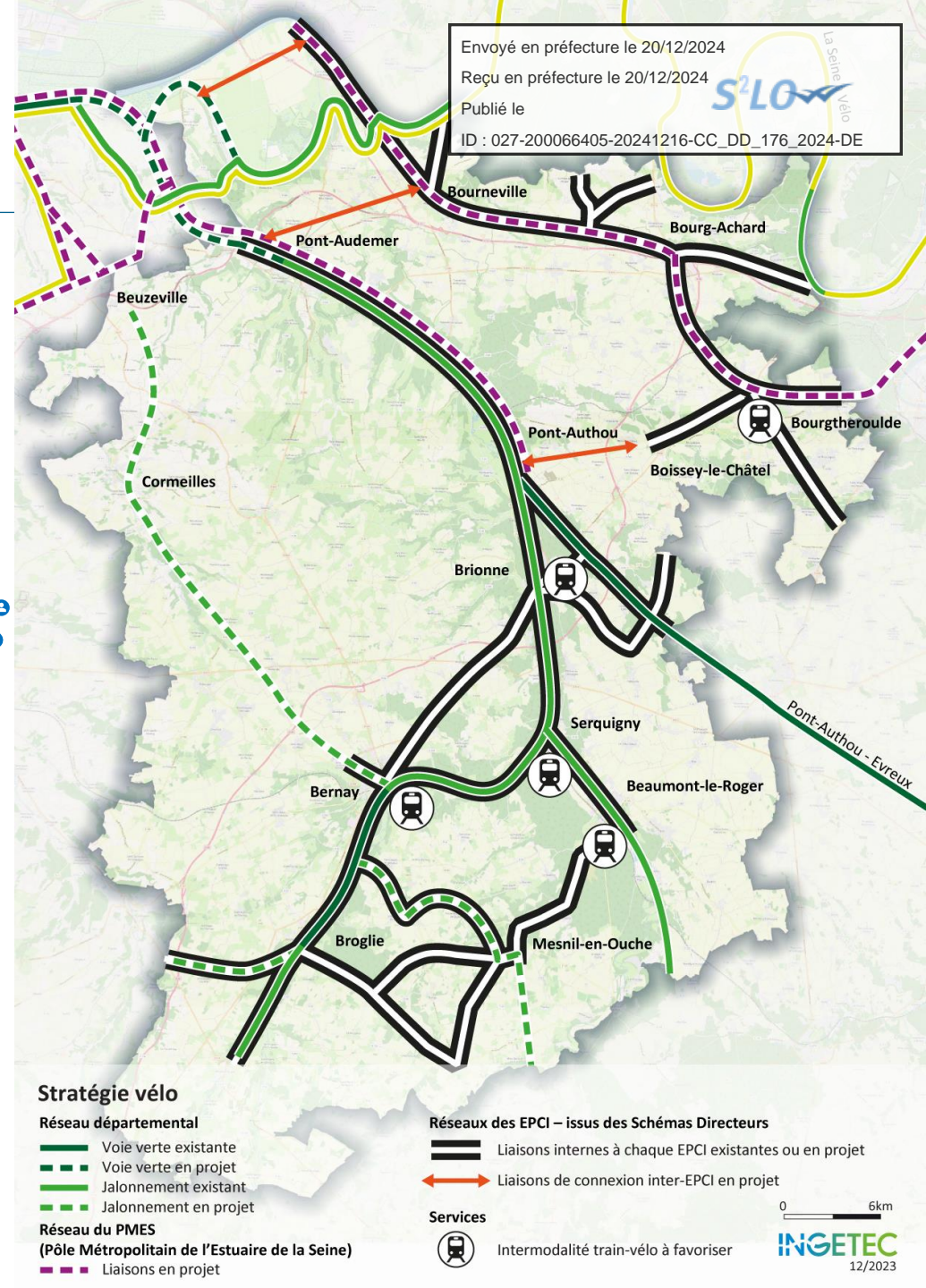
Gouvernance

Action portée collectivement par la CCPAVR et la CCRS avec création d'instance d'échanges régulières

PRIORITAIRE

Planning de mise en œuvre

Aménagement des liaisons à partir de 2027 – une fois que les EPCI ont débuté l'aménagement de leurs réseaux respectifs (moyen terme)



Axe 4

Créer une offre cohérente
de transport solidaire

Axe 4 – Créer une offre cohérente de transport solidaire

	CCLPA	CCRS	CCPAVR	IBTN	Gouvernance
4. Créer une offre cohérente de transport solidaire					
4.1. Développement d'un transport d'utilité sociale via une association locale	X	X	X	X	Action collective et partenariale

ACTION N°4.1 Développement d'un transport d'utilité sociale via une association locale

Enjeu

- Proposer une solution de transport cohérente, lisible et pérenne à l'échelle des 4 Communautés de Communes aux personnes non ou difficilement motorisées

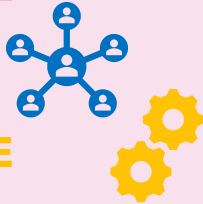
Public visé



Echelle

ACTION COLLECTIVE

ACTION PARTENARIALE



Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Soutien financier auprès d'une ou plusieurs associations du territoire (afin de lui permettre d'étendre son périmètre d'action sur l'ensemble du territoire du PMS et proposer une offre commune de TUS) avec une adhésion éventuelle au dispositif Rézo Solidaire de Mobicoop
 - Public cible : jeunes et personnes âgées
- Participation au groupe de travail mené par le Département avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire eurois par un transport solidaire
 - Public cible : personnes en insertion professionnelle

Rappel du fonctionnement actuel

Association ACCES

Territoire : une partie de la CCLPA, la CCPAVR et l'IBTN

Public-cible : personnes âgées, jeunes, personnes en réinsertion

Projet départemental

Plateforme de mobilité solidaire

Territoire : échelle départementale, là où l'offre est aujourd'hui absente

Public-cible : personnes en réinsertion dépendant de la politique du département

Manque une solution à destination des jeunes et personnes âgées sur une partie du territoire de la CCLPA et celui de la CCRS

Coûts

Montant de la subvention accordée à l'association à définir

Gouvernance

Action portée collectivement par l'ensemble des EPCI (gestion en régie en partenariat avec une ou plusieurs associations locales) ou action partenariale avec Mobicoop via la plateforme Rézo Solidaire

Action portée par le département

Planning de mise en œuvre

Réunion d'arbitrage sur les scénarios de la plateforme départementale le 12/03/2024 - Mise en place d'un partenariat avec une association du territoire et échanges avec le département à partir de 2024 (*court terme*)

PRIORITAIRE



Axe 5

Favoriser la multimodalité

Axe 5 – Développer l'intermodalité

	CCLPA	CCRS	CCPAVR	IBTN	Gouvernance
5. Développer l'intermodalité					
5.1. Création d'aires de mobilité	X	X	X	X	Action individuelle
5.2. Accompagnement à la transformation des gares en PEM (Pôles d'Echange Multimodaux)				X	Action individuelle
5.3. Développement de l'intermodalité cars NOMAD - vélos	X	X	X	X	Action partenariale
5.4. Renforcement de l'intermodalité trains NOMAD - cyclotourisme			X	X	Action partenariale
5.5. Contribution au développement d'Atoumod	X	X	X	X	Action partenariale

ACTION N°5.1

Création d'aires de mobilité

Enjeu

- Création de points multimodaux secondaires où s'articulent plusieurs offres de transports, adaptées au milieu rural et au contexte local

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Commande groupée du matériel et transformation des aires de covoiturage et des arrêts de bus structurants en aires de mobilité de niveau 3 et 4 (*ajout de stationnement sécurisé et totem réparation pour les vélos, information voyageurs et mobilier urbain*)
- Commande groupée du matériel et aménagement des aires de mobilité de niveau 2, 3 et 4 (*stationnement sécurisé et totem réparation pour les vélos, information voyageurs et mobilier urbain*) à chaque fois qu'une nouvelle aire de covoiturage, d'autopartage ou un arrêt de bus structurant est aménagé.



Coûts unitaires indicatifs

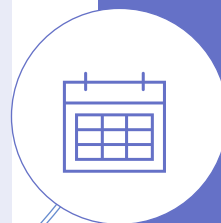
- Consigne à vélo : 4-7 k€
- Totem de réparation vélo et station de gonflage : 1-2,5 k€
- Panneau d'information voyageurs statique : 1,5-3k €
- Mobilier urbain d'attente : 2 k€



Gouvernance

Action portée individuellement par chaque EPCI

ACTION INDIVIDUELLE

Planning de mise en œuvre

Transformation des infrastructures de covoiturage et de transport en commun existantes en aires de mobilités de 2024 à 2026 (court terme)

Aménagements en lien avec la réalisation des infrastructures de :

- Autopartage (déploiement du service à partir de 2027)
- Rézopouce (déploiement à partir de 2024)
- Lignes de covoiturage (déploiement à partir de 2027)
- Aires de covoiturage (déploiement à partir de 2027)
- Transport en commun (déploiement à partir de 2025)

PRIORITAIRE



ACTION N°5.1

Création d'aires de mobilité

Niveau 1 : pôles d'échanges multimodaux

- Train
- Cars interurbains
- Autopartage
- Covoiturage
- Vélo

Intermodalité complète

Niveau 2 : aire centrée sur l'autopartage

- Autopartage
- Cars interurbains et / ou ligne de covoiturage
- Vélo

Niveau 3 : aire covoiturage et transports en commun

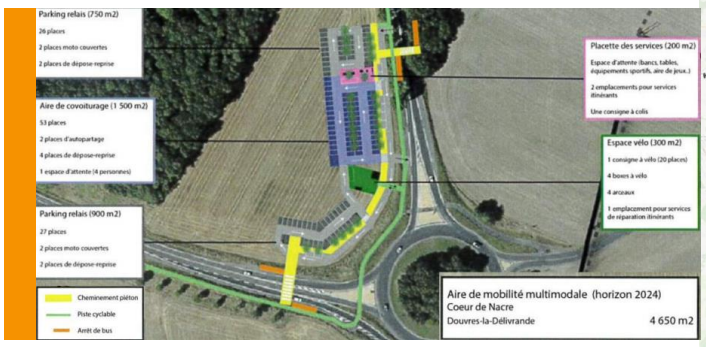
- Covoiturage
- Transports en commun
- Vélo

Niveau 4 : Maillage local

- Covoiturage ou transports en commun
- Vélo



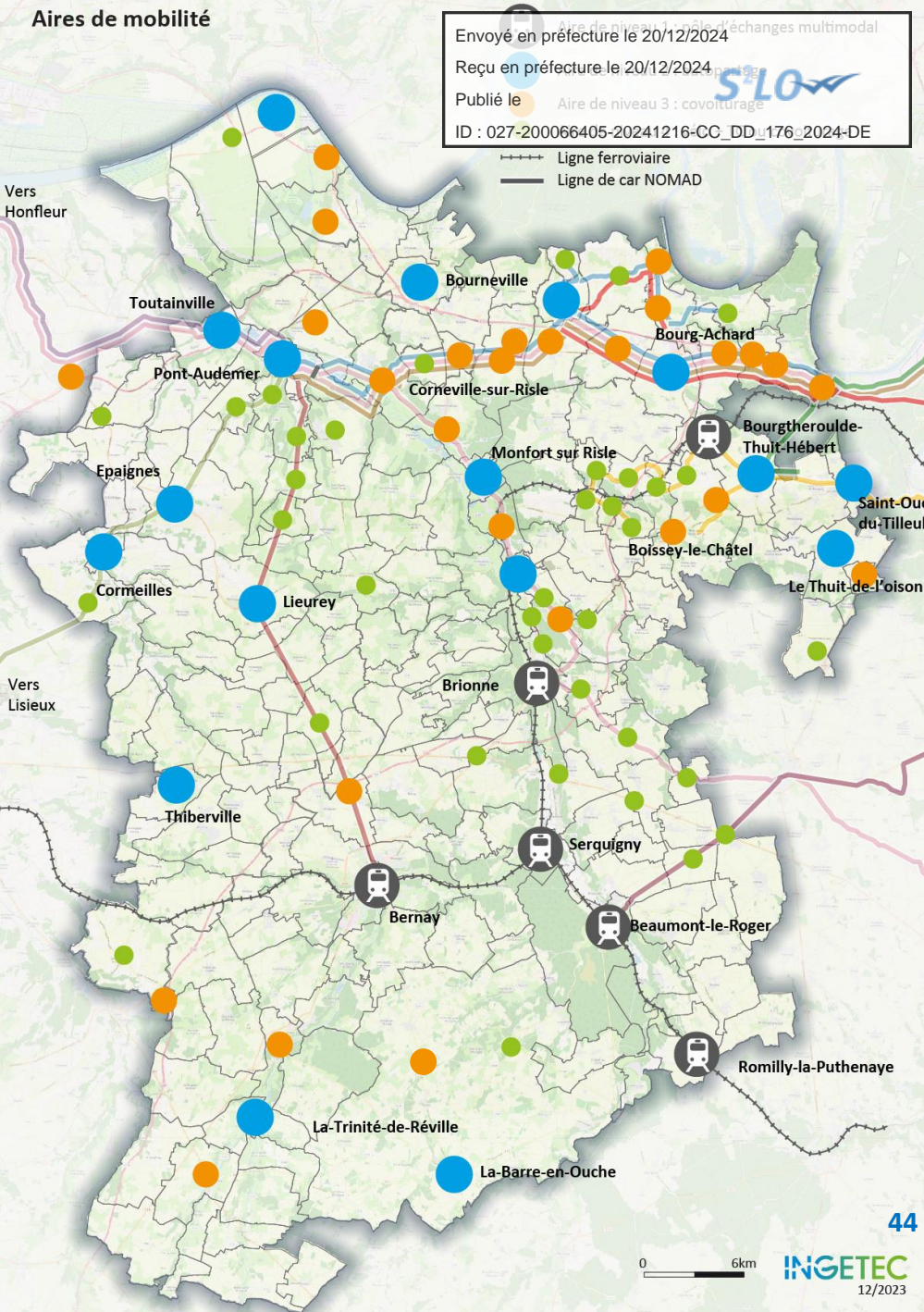
Ex Luitré-Dompierre (35) – 1 800 hab.



Ex Douvres-la-Délivrande (14) – 5 200 hab.



Ex Treillières (44) – 8 730 hab.



Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le [] Aire de niveau 3 : covoiturage
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

ACTION N°5.1

Création d'aires de mobilité

Réseau d'aires de mobilités projetées - CCLPA

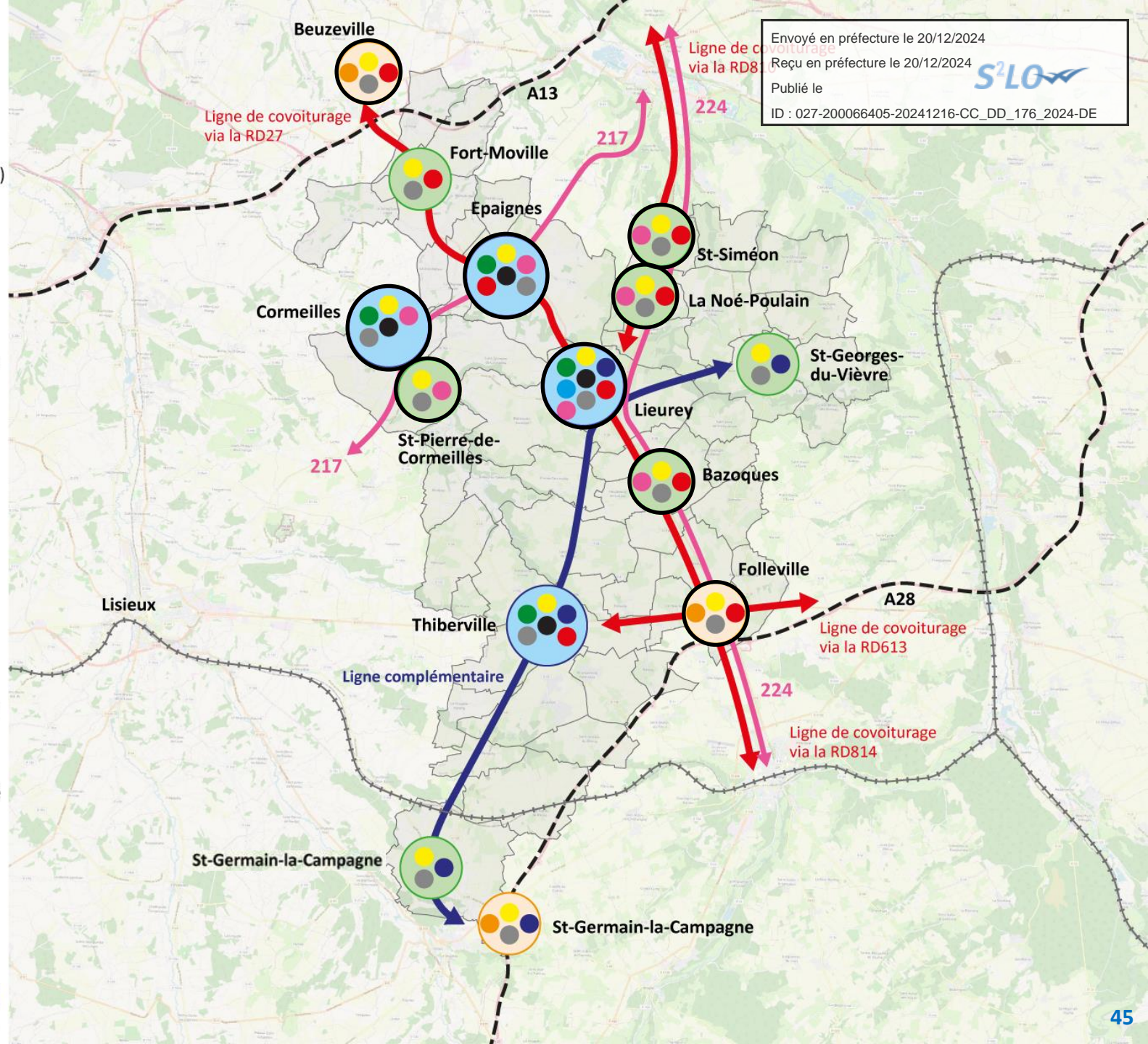
Offre en mobilité projetée

- Arrêt Rézo Pouce (données précises manquantes)
- Arrêt ligne de covoiturage
- Aires de covoiturage
- Station d'autopartage
- Point de rabattement TAD
- Arrêt de ligne régulière 2017 et 2024
- Arrêt de ligne complémentaire
- Stationnement vélo sécurisé
- Totem de réparation vélo
- Information voyageur & mobilier d'attente
- Gare

Aires de mobilité (14)

- Niveau 2 (4)
Aire centrée sur une station d'autopartage
 - Niveau 3 (3)
Aire centrée sur le covoiturage
 - Niveau 4 (7)
Aire centrée sur l'intermodalité TC/vélo ou covoit/vélo
- Réseau autoroutier
+ + + Réseau ferré

0 7km



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

ACTION N°5.1

Création d'aires de mobilité

Réseau d'aires de mobilités projetées - CCPAVR

Offre en mobilité projetée

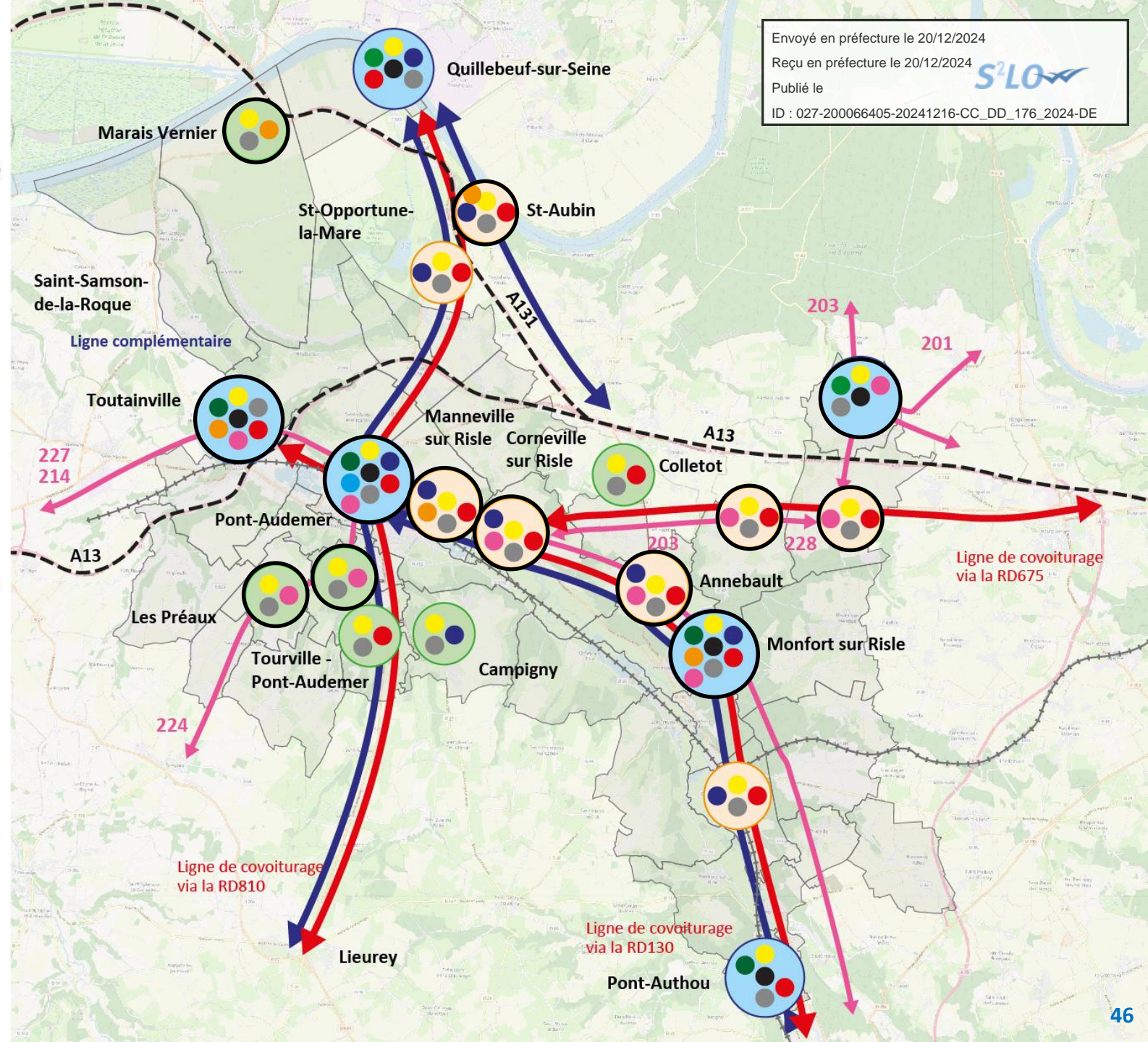
- Arrêt Rézo Pouce (données précises manquantes)
- Arrêt ligne de covoiturage
- Aires de covoiturage
- Station d'autopartage
- Point de rabattement TAD
- Arrêt de ligne régulière
- Arrêt de ligne complémentaire
- Stationnement vélo sécurisé
- Totem de réparation vélo
- Information voyageur & mobilier d'attente

Aires de mobilité (22)

- Niveau 1 (5)
PEM - Centré autour d'une gare
 - Niveau 2 (4)
Aire centrée sur une station d'autopartage
 - Niveau 3 (10)
Aire centrée sur le covoiturage
 - Niveau 4 (6)
Aire centrée sur l'intermodalité TC/vélo ou covoit/vélo
- Réseau autoroutier
+ + + Réseau ferré

0 4km

INGETEC
12/2023



Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE



ACTION N°5.1

Création d'aires de mobilité

Réseau d'aires de mobilités projetées - CCRS

Offre en mobilité projetée

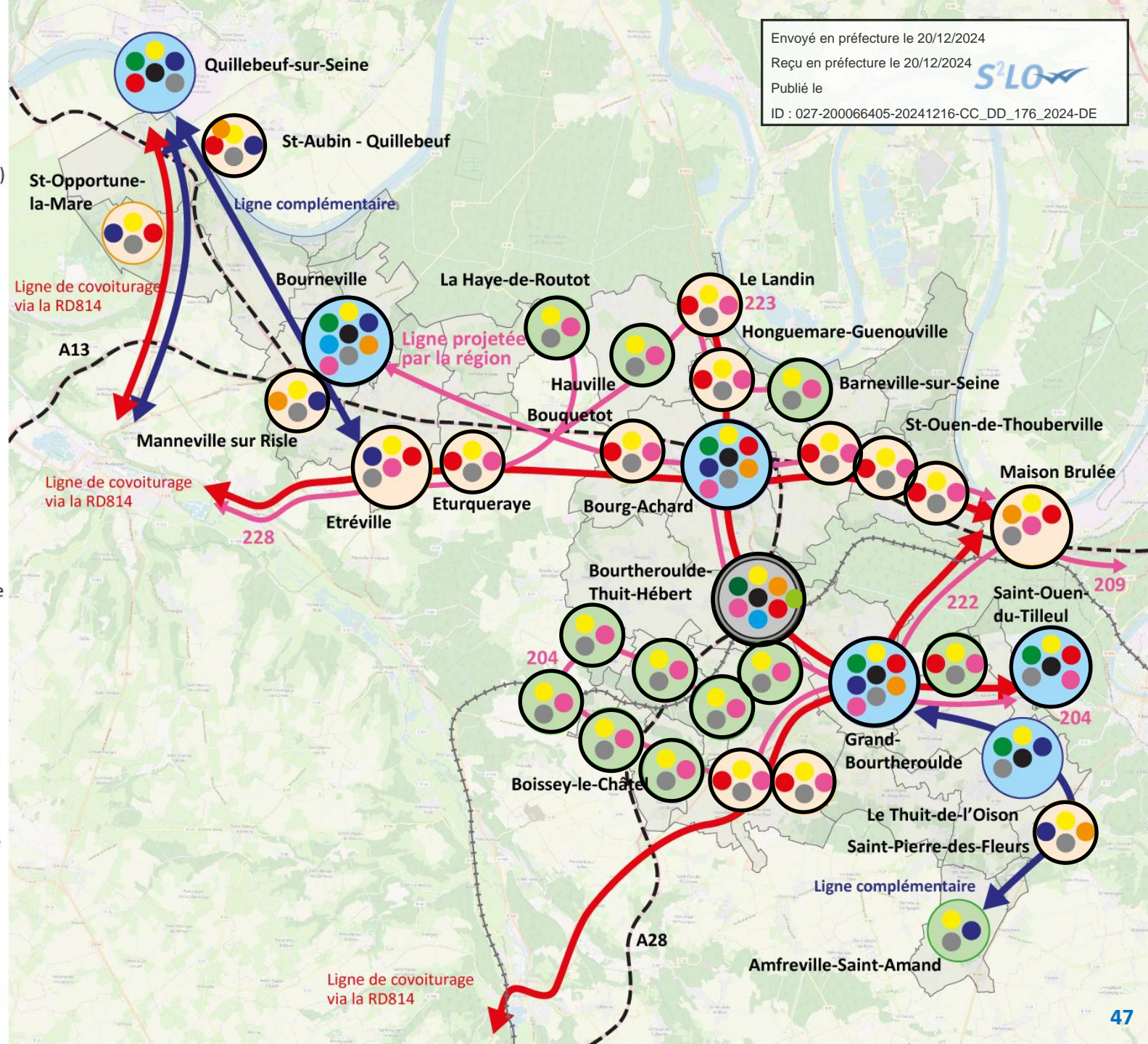
- Arrêt Rézo Pouce (données précises manquantes)
- Arrêt ligne de covoiturage
- Aires de covoiturage
- Station d'autopartage
- Point de rabattement TAD
- Arrêt de ligne régulière 2017 et 2024
- Arrêt de ligne complémentaire
- Stationnement vélo sécurisé
- Totem de réparation vélo
- Information voyageur & mobilier d'attente
- Gare

Aires de mobilité (32)

- Niveau 1 (1)
PEM - Centré autour d'une gare
 - Niveau 2 (6)
Aire centrée sur une station d'autopartage
 - Niveau 3 (15)
Aire centrée sur le covoiturage
 - Niveau 4 (12)
Aire centrée sur l'intermodalité TC/vélo ou covoit/vélo
- Réseau autoroutier
++++ Réseau ferré

0 3km

INGETEC
12/2023



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE



ACTION N°5.1

Création d'aires de mobilité

Réseau d'aires de mobilités projetées - IBTN

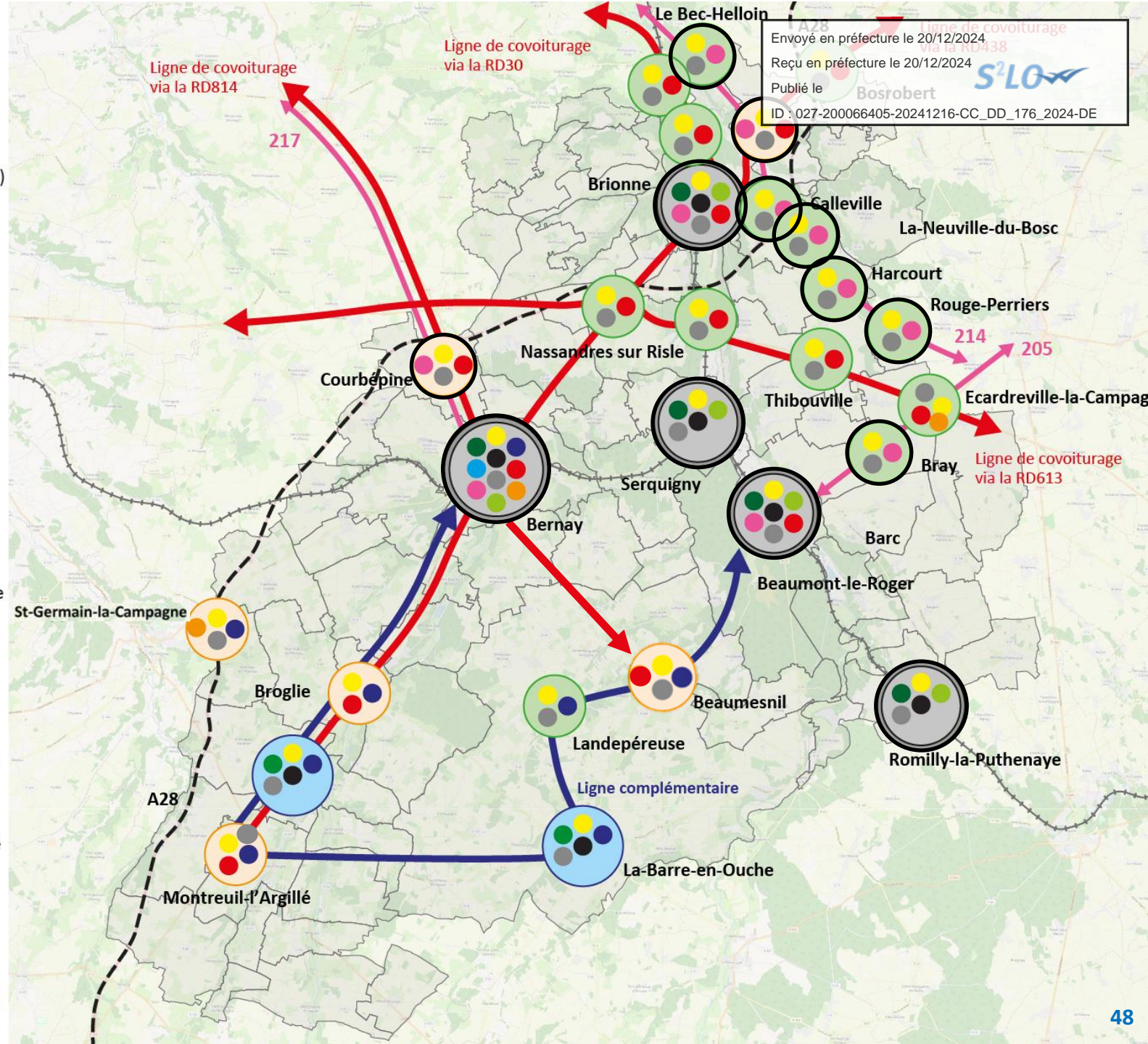
Offre en mobilité projetée

- Arrêt Rézo Pouce (données précises manquantes)
- Arrêt ligne de covoiturage
- Aires de covoiturage
- Station d'autopartage
- Point de rabattement TAD
- Arrêt de ligne régulière 2017 et 2024
- Arrêt de ligne complémentaire
- Stationnement vélo sécurisé
- Totem de réparation vélo
- Information voyageur & mobilier d'attente
- Gare

Aires de mobilité (25)

- Niveau 1 (5)
PEM - Centré autour d'une gare
 - Niveau 2 (2)
Aire centrée sur une station d'autopartage
 - Niveau 3 (7)
Aire centrée sur le covoiturage
 - Niveau 4 (11)
Aire centrée sur l'intermodalité TC/vélo ou covoit/vélo
- Réseau autoroutier
+ + + + Réseau ferré

0 5km



ACTION N°5.2 Accompagnement à la transformation des gares en PEM (Pôles d'Échange Multimodaux)

Enjeu

- Renforcement de points multimodaux majeurs afin d'articuler toutes les offres de transports disponibles sur le territoire

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- IBTN

Proposition

- Accompagnement des travaux d'aménagement du PEM de Bernay
- Transformation des gares de Beaumont-le-Roger, Brionne, Romilly-la-Puthenaye et Serquigny en PEM offrant un panel complet de solutions de transport aux usagers :
 - Train, car, bus urbains
 - Voiture individuelle (dont électrique)
 - Covoiturage et autopartage
 - Vélo et marche



Vue projetée du PEM de Guimiliau (29)
910 voyageurs en 2022



PEM de Pont-L'Evêque (14)
123 950 voyageurs en 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

Coûts et subventions

Ex du PEM de Bourgtheroulde-Thuit-Hébert : 500k€ pour 45 places (dont 50% de subventions de la Région et 30% de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux))

Coûts d'études et de travaux pour 3 PEM à définir

Subventions de la **Région Normandie** pour les projets visant à favoriser l'intermodalité entre les différents modes de transports en commun (acquisitions foncières, études et travaux) et pour la réalisation d'aménagements cyclables favorisant l'intermodalité - sous réserve de l'inscription du projet au Contrat de territoire et de la gratuité du stationnement en gare – DETR, volet « Mieux se déplacer »

Gouvernance

Projet porté par l'IBTN

ACTION INDIVIDUELLE



Planning de mise en œuvre

Accompagnement de la transformation de la gare de Bernay en PEM en 2024 et 2025 (court terme)

Etude de conception des PEM en gare de Beaumont-le-Roger, Brionne, Romilly-la-Puthenaye et Serquigny de 2024 à 2026 (court terme)

Travaux de réalisation de ces 3 PEM de 2027 à 2032 (moyen terme)

PRIORI- TAIRE



ACTION N°5.3

Développement de l'intermodalité cars NOMAD – vélos

Enjeu

- Amélioration de l'accessibilité au réseau de cars NOMAD via le vélo
- Facilitation des derniers km de la chaîne de déplacements via le vélo

Public visé

Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Demande auprès de la Région pour équiper les cars NOMAD de racks à vélo

Stratégie actuelle de la Région : installation progressive de racks à vélos lors du remplacement des cars des lignes sans vocation touristique



Cars de la Région Auvergne-Rhône-Alpes équipés de racks à vélo



Car NOMAD équipé de porte-vélo sur la ligne 122 (Caen – Honfleur – Le Havre) Service gratuit sur réservation

Gouvernance
Partenariat avec la Région Normandie

Planning de mise en œuvre
Echanges avec la Région en 2027 (moyen terme)

ACTION PARTENARIALE

NON PRIORITAIRE



Action en lien avec les schémas cyclables de l'IBT

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

ACTION N°5.4

Renforcement de l'intermodalité trains NOMAD – cyclotourisme

Enjeu

- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire dans un contexte de forte progression de la pratique du cyclotourisme

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- CCRS, IBTN

Proposition

- Actions favorisant le cyclotourisme (ex : emport à bord des trains facilité l'été via des rames adaptées et une aide à l'embarquement) à porter auprès de la Région
- Proposition de service d'animation en gare autour du vélo (autoréparation, information sur les itinéraires et services du territoire, etc.) en se basant sur les acteurs du territoire (ex : Doct'eur Vélo) lors des périodes de vacances



Emport des vélos à bord des trains facilité en été sur l'itinéraire de la Loire à Vélo



Atelier de réparation et d'entretien en gare de Nanterre



Gouvernance

Partenariat avec la SNCF et la Région
 Partenariat avec les acteurs locaux du système vélo



Planning de mise en œuvre

Echange avec la SNCF et la Région & déploiement d'actions en gare entre 2027 et 2029 (moyen terme)

ACTION PARTENARIALE
ACTION INDIVIDUELLE

ACTION N°5.5

Contribution au développement d'Atoumod

Enjeu

- Développement d'un service cohérent de multimodalité facilitant les déplacements à l'échelle de la Région Normandie

Public visé

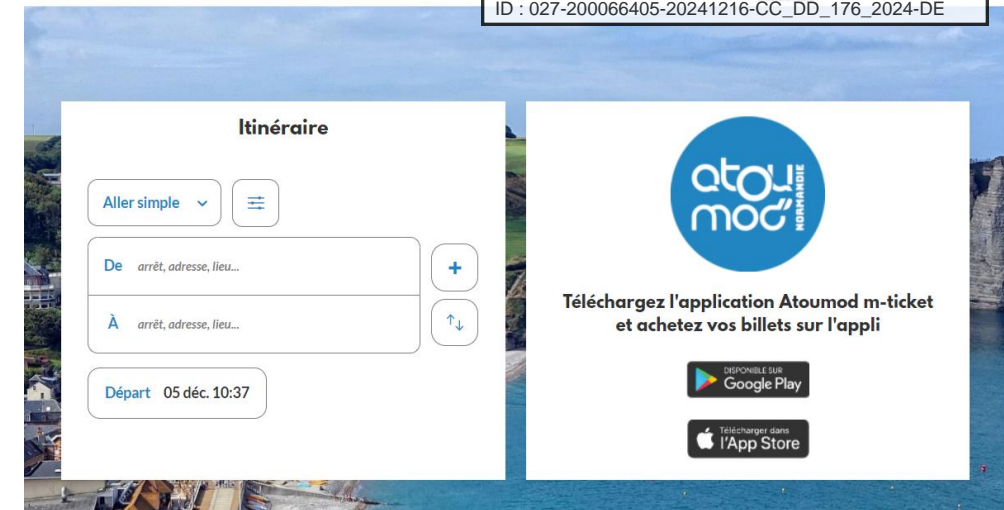


Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Appui au développement du service Atoumod auprès de la Région Normandie lors d'instances d'échanges
 - Abonnements combinés NOMAD trains & cars
 - Abonnements combinés NOMAD trains & réseau ASTUCE
 - Abonnements combinés NOMAD cars & réseau Astuce



Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

Gouvernance
 Partenariat entre les EPCI et la Région Normandie

Planning de mise en œuvre
 Appui au développement d'Atoumod dès 2024 (court terme)

ACTION PARTENARIALE

PRIORITAIRE

Axe 6

Favoriser les changements d'usage
dans les mobilités du quotidien

Axe 6 – Favoriser les changements d’usage dans les mobilités du quotidien

	CCLPA	CCRS	CCPAVR	IBTN	Gouvernance
6. Favoriser les changements d'usage dans les mobilités du quotidien					
6.1. Elaboration d'un plan de communication décliné pour chaque public et d'une programmation événementielle adaptée à chaque public	X	X	X	X	Action collective
6.2. Incitation au lancement de Plans Mobilité Employeurs				X	Action individuelle

ACTION N°6.1 Elaboration d'un plan de communication et d'une programmation événementielle adaptés à chaque public

Enjeu

- Sensibilisation aux enjeux des mobilités ; partage des solutions alternatives à la voiture individuelle existantes sur le territoire

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Mise en œuvre d'un plan de communication sur les solutions de mobilité existantes via différents canaux (réseaux sociaux, mailing, page dédiée sur le site internet de chaque CC – voir un site internet commun à plus long terme), lettre informative ainsi qu'une programmation événementielle ludique toute l'année (baptême Rezo Pouce, défi Mai à Vélo, défi « Sans ma voiture », challenges d'écomobilité scolaire, etc.) par le ou la chargé(e) de mission animation des services de mobilités avec l'appui éventuel d'un service civique les 2 premières années

Si les moyens humains ne sont pas suffisants, possibilité de faire appel à un prestataire extérieur ou aux services communication des EPCI (notamment pour les deux premières années)



←
Challenge
mobilité
-
CA du Grand
Sénonais (89)
Septembre
2022

→
Guides des
mobilités
-
Pays de
Brest (29)



Coûts et subventions

1 ETP partagé entre les 4 EPCI (40k€/an ; recrutement par l'IBTN ; 2 jours par semaine pour l'IBTN et 1 jour pour les autres EPCI) pour l'animation des services de mobilités – Appui d'un service civique les 2 premières années

« Soutenir les actions en faveur de la transition écologique : du financement de postes de chargé de mission à l'aide aux actions ponctuelles d'animation » de l'ADEME si renouvellement (*échanges en cours*)

ACTION COLLECTIVE

Gouvernance

Projet mené collectivement pour l'ensemble des EPCI

Planning de mise en œuvre

Temps 1 sur 2024-2025 (court terme) et temps 2 sur 2026-2027 (court et moyen terme)

PRIORITAIRE

ACTION N°6.2

Incitation au lancement de Plans De Mobilité Employeur (PDME)

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 **SIMPLIFIÉ**
 Reçu en préfecture le 20/12/2024 **S²LO**
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

Enjeu

- Responsabilisation des employeurs face aux enjeux des mobilités et mise en œuvre privée de solutions alternatives à la voiture individuelle existantes pour les trajets domicile-travail

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- IBTN

Proposition

- Création d'une instance de travail avec les employeurs majeurs du territoire et les groupements d'entreprises afin d'échanger au sujet des mobilités

Ex de mesures pouvant être mises en place :

Achat de vélo, installation de stationnement vélo sécurisé, bornes de recharges électrique, promotion des systèmes de covoiturage, forfait mobilité durable, etc.



ACTION INDIVIDUELLE

Gouvernance
 Projet mené individuellement pour chaque EPCI

Planning de mise en œuvre
 Premiers échanges avec les employeurs à partir de 2024 (court terme)

PRIORITAIRE



Axe 7

Encourager la proximité des
services, commerces et
équipements

Axe 7 – Encourager la proximité des services, commerces et équipements

	CCLPA	CCRS	CCPAVR	IBTN	Gouvernance
7. Encourager la proximité des services, commerces et équipements					
7.1. Développement de commerces et services itinérants	X	X	X		Action individuelle
7.2. Ouverture d'espaces de coworking au sein des PEM ou des aires de mobilité	X	X	X	X	Action individuelle et partenariale



ACTION N°7.1

Développement de commerces et services itinérants

Enjeu

- Mise en place d'une nouvelle logique de déplacement où le commerce ou le service vient aux usagers (un seul trajet)

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS

Proposition

- Attribution d'aides auprès des commerçants ambulants afin de soutenir leur installation et la pérennité du service sans mise en concurrence avec les commerces sédentaires existants
- Proposition de services publics itinérants avec l'aide de France Services, via un appui financier

Epicierie itinérante – Villiers-le-Roule (27)



Bus France Services – CC Massif du Vercors (38)



Coûts et subventions



Montant des subventions pour les commerçants à définir
 Programme reconquête du Ministère de l'Economie : pour les commerçants itinérants, subvention fixée à 50 % des dépenses d'investissement (essentiellement l'acquisition d'un véhicule professionnel de tournée) dans une limite de 20 000 €

Gouvernance



Projet mené individuellement par le pôle mobilité de chaque EPCI
 Echange avec le pôle développement économique de chaque EPCI
 Partenariat avec les commerçants et France Services

ACTION INDIVIDUELLE

Planning de mise en œuvre



Mise en place des partenariats entre 2030 et 2032 (moyen terme)

NON PRIORITAIRE



ACTION N°7.2

Ouverture d'espaces de coworking au sein des PEM ou des aires de mobilités

Enjeu

- Proposer des lieux de travail à proximité directe du lieu de domicile des habitants du territoire
- Offrir une possibilité de travailler sur le territoire pour des personnes extérieures en déplacement professionnel

Public visé



Collectivité(s) concernée(s)

- CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN

Proposition

- Recherche d'opportunités de locaux existants pour installer des petits espaces de coworking, aménagement et gestion de cet espace OU partenariat avec une association locale – mise à disposition d'un local, aide aux travaux d'aménagement, etc.
- Echanges avec la SNCF pour encourager l'installation d'espaces de travail en gare



Espace de coworking Pro-pulsion au Thuit-de-L'Oison



Espace de coworking en gare de Bernay

Coûts

Aménagement et gestion d'un service de coworking OU aide aux travaux d'aménagements auprès d'une association

Gouvernance

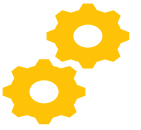
Action portée individuellement par le pôle mobilité de chaque EPCI (ou un éventuel partenariat avec une association)
Partenariat entre chaque EPCI et la SNCF

Planning de mise en œuvre

Echanges avec la SNCF en 2024 (court terme) et aménagement d'un espace de coworking entre 2027 et 2029 (moyen terme)

ACTION INDIVIDUELLE

ACTION PARTENARIALE



NON PRIORITAIRE



03

Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

Axe 1

Optimiser et
mutualiser l'usage de
la voiture individuelle

	Collectivités concernées	Court terme (2024-2026)																	
		2024						2025						2026					
		MESURE	GLOBAL	IBTN	CCRS	CCPAVR	CCLPA	MESURE	GLOBAL	IBTN	CCRS	CCPAVR	CCLPA	MESURE	GLOBAL	IBTN	CCRS	CCPAVR	CCLPA
1. Mutualiser - Optimiser l'usage de la voiture au quotidien																			
1.1. Développement du système Rézo Pouce pour le covoiturage local et solidaire	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	1 ETP missionné	40 000 €	16 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	1 ETP missionné	40 000 €	16 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €						
1.2. Etude de la création de lignes de covoiturage desservant le territoire (ETUDE)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN							Etude de faisabilité	60 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €						
1.2. Etude de la création de lignes de covoiturage desservant le territoire (MISE EN ŒUVRE)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN																		
1.3. Développement du réseau d'aires de covoiturage	CCLPA, CCRS, IBTN																		
1.4. Déploiement d'un réseau de véhicules en autopartage	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN																		
1.5. Mise en place d'un système de covoiturage entre parents d'élèves (Expérimentation sur le territoire de la CCRS)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN																		

Axe 2

Améliorer l'offre en transports
en commun avec les
partenaires

Axe 3

Développer les mobilités
actives en milieu rural

Axe 4

Créer une offre cohérente
de transport solidaire

Axe 5

Favoriser la multimodalité

Axe 6 & 7

Favoriser les changements d'usage
dans les mobilités du quotidien

Encourager la proximité des services,
commerces et équipements

04

Bilan en moyens humains

Bilan en moyens humains

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_176_2024-DE

Remarque de la DDTM : nécessité de confier des missions complémentaires à l'animation de Rézo Pouce afin de pouvoir bénéficier du Fonds Vert (Plan Covoiturage)



	Collectivités concernées	Planning					Moyens humains (annuels)				
		2024	2025	2026	2027 - 2032	> 2032	IBTN	CCRS	CCPAVR	CCLPA	
1. Mutualiser - Optimiser l'usage de la voiture au quotidien											
1.1. Développement du système Rézo Pouce pour le covoiturage local et solidaire	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN						0,4	0,2	0,2	0,2	← Poste mutualisé
1.4. Déploiement d'un réseau de véhicules en autopartage	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN						0,2	0,2	0,2	0,2	
3. Développer les mobilités actives en milieu rural											
3.1. Mise en œuvre du schéma directeur cyclable ou des modes actifs (MOYENS HUMAINS)	CCRS, IBTN						1	1			
6. Favoriser les changements d'usage dans les mobilités du quotidien											
6.1. Elaboration d'un plan de communication décliné pour chaque public et d'une programmation événementielle adaptée à chaque public	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN						0,4	0,2	0,2	0,2	← Poste mutualisé
SOMME (SUR UN AN)							1,6	1,4	0,4	0,4	

05

Mise en œuvre du plan d'actions

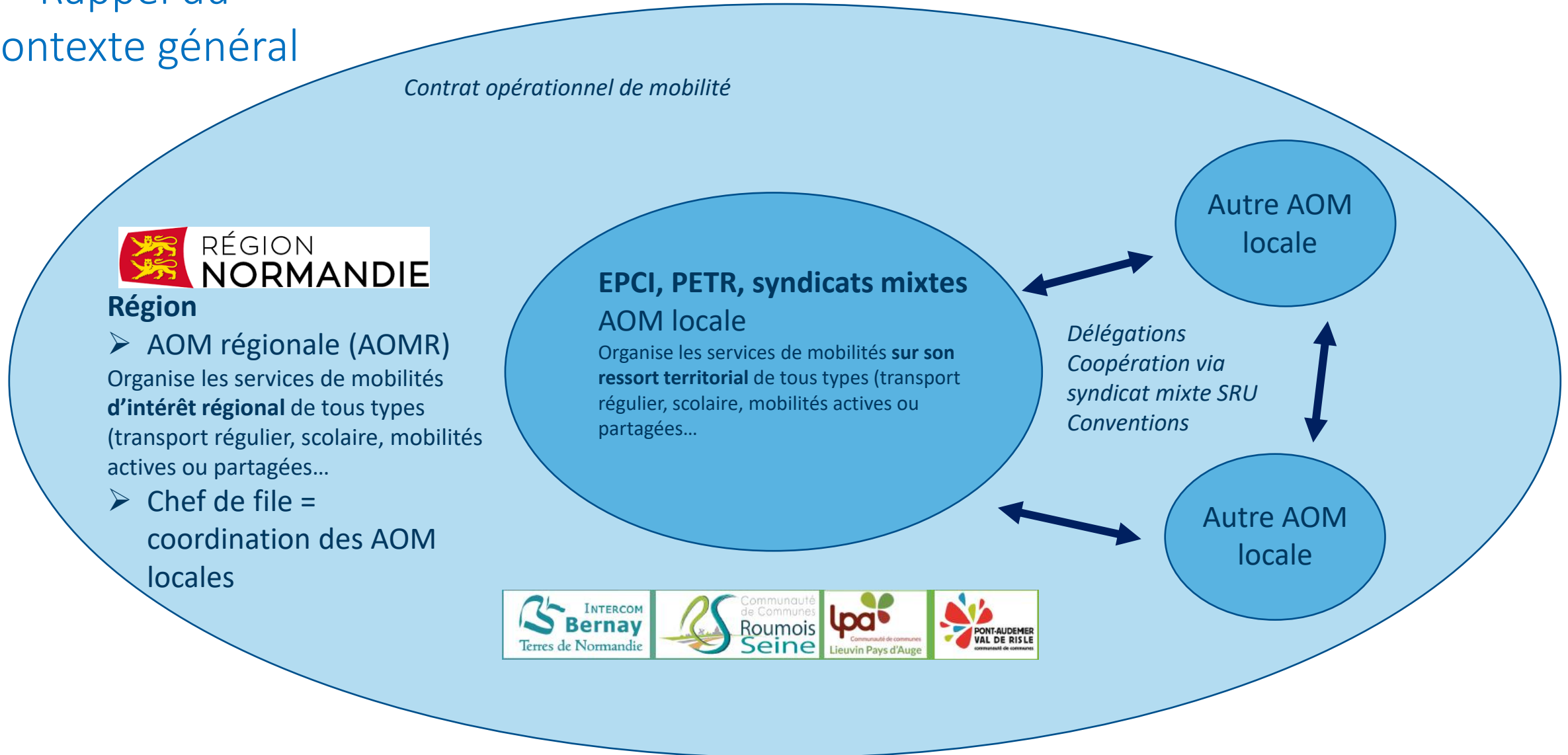
Vers une mise en place du versement mobilité ?

Certaines collectivités ont évoqué la mise en place du Versement Mobilité (VM) pour financer les actions de ce Plan de Mobilité Simplifié.

- Le VM peut être instauré par chaque CC dans le cadre de sa compétence mobilité en tant qu'AOM locale, si un **service régulier de transport public de personnes est instauré** (hors transport scolaire), soit l'IBTN et la CCPAVR
- Le VM peut financer tout investissement et fonctionnement de services de mobilités (transport en commun, mobilités actives, mobilités partagées...)
- Le taux maximal est de 0,55 % pour des collectivités de 10 à 50 000 habitants

Vers un syndicat de transport ?

Rappel du contexte général



Types de syndicats

Il existe deux types de syndicats :

1. **Le syndicat mixte de transport AOM**, syndicat qui s'est vu transférer la compétence d'AOM par ses EPCI membres (conformément à l'art. L. 1231-1 du code des transports).

Étant AOM, il est compétent pour organiser les services de mobilité listés à l'article L. 1231-1-1 du code des transports sur son ressort territorial et peut également percevoir du versement mobilité - VM (sous réserve de la mise en place d'un service réguliers de transport public de personnes, comme prévu par l'article L. 2333-66 du CGCT).

2. **Le syndicat mixte de transport dit « SRU »** (art. L. 1231-10 du code des transports) qui a des compétences en matière de coordination.

Étant un outil de coordination, il n'est donc pas une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Le syndicat mixte SRU peut instaurer un versement mobilité additionnel (VMA) afin de financer ses activités de coordination de services, de mise en place de système d'information voyageurs et de tarification et billettique intégrée.

Il peut , en lieu et place de ses membres, organiser des services de mobilité, y compris des services ferroviaires. Le syndicat mixte SRU peut dans ce cadre organiser certains services, sur le fondement non de la qualité d'AOM, mais des dispositions de l'article L. 1231-11 du code des transports dans sa rédaction issue de la LOM. S'il peut lever du VMA, il ne peut cependant pas lever du VM au motif que ses membres lui ont confié l'organisation d'un service.

Quel dispositif de suivi du PMS ?

Objectif

Maintenir la dynamique et le cadre d'échange initiés lors de ces 18 mois d'étude

Proposition

➤ Organisation de COTECH de suivi

Fréquence : 3 à 4 fois par an

Ordre du jour : présentation du tableau de suivi actualisé

➤ Organisation de COPIL de suivi

Fréquence : au moins une fois par an

Ordre du jour : présentation du tableau de suivi actualisé ; révision du PPI (budget, moyens humains, planning, etc.)

Quel dispositif de suivi du PMS ?

Tableau de suivi

	Collectivités concernées	Gouvernance	Indicateurs de suivi				
			Indicateur de mise en œuvre de l'action	Indicateur d'impact	Source des données de suivi	Fréquence	Responsable
1. Mutualiser - Optimiser l'usage de la voiture au quotidien							
1.1. Développement du système Rézo Pouce pour le covoiturage local et solidaire	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action collective	Recrutement d'un.e chargé.e d'animation mobilités : OUI/NON	Nombre d'usagers mensuels du service RézoPouce	Données Mobicoop	COTECH	A définir
1.2. Etude de la création de lignes de covoiturage desservant le territoire (ETUDE)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action collective	Réalisation de l'étude : OUI/NON	∅	∅	COTECH	A définir
1.2. Etude de la création de lignes de covoiturage desservant le territoire (MISE EN ŒUVRE)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action collective	Déploiement des lignes de covoiturage : OUI/NON	Nombre d'usagers mensuels de chaque ligne	Données du futur exploitant	COTECH	A définir
1.3. Développement du réseau d'aires de covoiturage	CCLPA, CCRS, IBTN	Action partenariale (MOA = Département)	Aménagement des aires de covoiturage : OUI/NON	Taux d'occupation des aires de covoiturage	Données du département de l'Eure	COTECH	Chaque EPCI
1.4. Déploiement d'un réseau de véhicules en autopartage	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action collective	Déploiement du réseau de véhicules en autopartage : OUI/NON	Nombre de locations mensuelles	Données fournies par l'exploitant	COTECH	A définir
1.5. Mise en place d'un système de covoiturage entre parents d'élèves (Expérimentation sur le territoire de la CCRS)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action individuelle	Mise en oeuvre du système : OUI/NON	Nombre d'écoles concernées et nombre de trajets effectués	Données des établissements scolaires	COTECH	Chaque EPCI

Tableau de suivi

	Collectivités concernées	Gouvernance	Indicateurs de suivi				
			Indicateur de mise en œuvre de l'action	Indicateur d'impact	Source des données de suivi	Fréquence	Responsable
2. Améliorer l'offre en transports en commun							
2.1. Amélioration de la coordination horaire et spatiale de l'offre existante entre cars et trains	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action partenariale	Suivi des demandes auprès de la Région : OUI/NON	Modification effective : OUI/NON	Site Atoumod	COTECH	Chaque EPCI
2.2 Etude au cas par cas de l'amélioration de certaines lignes de cars	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action partenariale	Suivi des demandes auprès de la Région : OUI/NON	Modification effective : OUI/NON	Site Atoumod	COTECH	A définir
2.3. Développement d'une nouvelle offre de transport en lien avec le CLIINN	CCRS	Action partenariale	Suivi des demandes auprès de la Région : OUI/NON	Création d'une nouvelle offre de transport : OUI/NON	Site Atoumod	COTECH	CCRS
2.4. Optimisation des lignes de transport scolaire (ouverture au public)	CCLPA, CCPAVR, CCRS	Action collective	Ouverture des lignes complémentaires : OUI/NON	Nombre d'usagers des lignes et origine - destination	Données de la Région Normandie	COTECH	CCPAVR

Tableau de suivi

	Collectivités concernées	Gouvernance	Indicateurs de suivi				
			Indicateur de mise en œuvre de l'action	Indicateur d'impact	Source des données de suivi	Fréquence	Responsable
3. Développer les mobilités actives en milieu rural							
3.1. Mise en œuvre du schéma directeur cyclable ou des modes actifs (MOYENS HUMAINS)	CCRS, IBTN	Action individuelle	Recrutement d'un.e chargé.e d'animation modes actifs : OUI/NON	Fréquentation des aménagements cyclables	Campagnes de comptages à mener par les EPCI	COTECH	CCRS IBTN
3.1. Mise en œuvre du schéma directeur cyclable ou des modes actifs (MISE EN OEUVRE)	CCRS, IBTN	Action individuelle	Actions mises en œuvre : OUI/NON	Fréquentation des aménagements cyclables	Campagnes de comptages à mener par les EPCI	COTECH	CCRS IBTN
3.2. Elaboration d'un schéma directeur cyclable	CCPAVR	Action individuelle	Réalisation de l'étude : OUI/NON	∅	∅	COTECH	CCPAVR
3.3. Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une voie verte sur la voie ferrée entre Toutainville et Glos-sur-Risle	CCPAVR	Action partenariale	Réalisation de l'étude : OUI/NON	∅	∅	COTECH	CCPAVR
3.4. Mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilité cyclable dans les centres-bourgs (ETUDES)	CCLPA	Action individuelle	Réalisation des études : OUI/NON	∅	∅	COTECH	CCLPA
3.4. Mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilité cyclable dans les centres-bourgs (MISE EN OEUVRE)	CCLPA	Action individuelle	Aménagement des centres-bourgs : OUI/NON	Parts modales	Données INSEE	COTECH	CCLPA
3.5. Aménagement de liaisons cyclables inter-EPCI	CCPAVR, CCRS	Action collective	Réalisation des aménagements : OUI/NON	Fréquentation des aménagements cyclables	Campagnes de comptages à mener par les EPCI	COTECH	CCPAVR CCRS

Tableau de suivi

	Collectivités concernées	Gouvernance	Indicateurs de suivi				
			Indicateur de mise en œuvre de l'action	Indicateur d'impact	Source des données de suivi	Fréquence	Responsable
4. Créer une offre cohérente de transport solidaire							
4.1. Développement d'un transport d'utilité sociale via une association locale à destination des jeunes et des personnes âgées (partenariat avec une association locale)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action collective	Mise en œuvre du partenariat : OUI/NON	Nombre d'utilisateurs du service	Données de l'association ou du prestataire partenaire	COTECH	A définir
4.1. Développement d'un transport d'utilité sociale à destination des personnes en insertion (partenariat avec le département)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action partenariale	Mise en œuvre du partenariat : OUI/NON	Nombre d'utilisateurs du service	Données du département de l'Eure	COTECH	A définir

Tableau de suivi

	Collectivités concernées	Gouvernance	Indicateurs de suivi				
			Indicateur de mise en œuvre de l'action	Indicateur d'impact	Source des données de suivi	Fréquence	Responsable
5. Développer l'intermodalité							
5.1. Création d'aires de mobilité (aménagement des infrastructures existantes)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action individuelle	Aménagements des aires de mobilité : OUI/NON	Fréquentation des aires et parts modales en rabattement et diffusion	Enquêtes à mener par les EPCI	COTECH	Chaque EPCI
5.1. Création d'aires de mobilités (aménagement des infrastructures inscrites au PMS au fur et à mesure de leur déploiement)	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action individuelle	Aménagements des aires de mobilité : OUI/NON	Fréquentation des aires et parts modales en rabattement et diffusion	Enquêtes à mener par les EPCI	COTECH	Chaque EPCI
5.2 Accompagnement à la transformation des gares en PEM - Pôles d'Echange Multimodaux (ETUDES)	IBTN	Action individuelle	Réalisation des études : OUI/NON	∅	∅	COTECH	IBTN
5.2 Accompagnement à la transformation des gares en PEM - Pôles d'Echange Multimodaux(MISE EN ŒUVRE)	IBTN	Action individuelle	Travaux d'aménagement des PEM réalisés : OUI/NON	Fréquentation des PEM et parts modales en rabattement et diffusion	Enquêtes à mener par l'EPCI	COTECH	IBTN
5.3. Développement de l'intermodalité cars NOMAD - vélos	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action partenariale	Suivi des demandes auprès de la Région : OUI/NON	Mise en œuvre d'actions en faveur de l'intermodalité cars NOMAD - vélos	Site Atoumod	COTECH	A définir
5.4. Renforcement de l'intermodalité trains NOMAD - cyclotourisme	CCRS, IBTN	Action partenariale	Suivi des demandes auprès de la Région : OUI/NON - Déploiement de services en gare : OUI/NON	Mise en œuvre d'actions en faveur de l'intermodalité cars NOMAD - vélos - Nombre d'usagers des services	Site Atoumod	COTECH	A définir
5.5. Contribution au développement d'Atoumod	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action partenariale	Suivi des demandes auprès de la Région : OUI/NON	Mise en œuvre d'abonnements combinés	Site Atoumod	COTECH	A définir

Tableau de suivi

	Collectivités concernées	Gouvernance	Indicateurs de suivi				
			Indicateur de mise en œuvre de l'action	Indicateur d'impact	Source des données de suivi	Fréquence	Responsable
6. Favoriser les changements d'usage dans les mobilités du quotidien							
6.1. Elaboration d'un plan de communication décliné pour chaque public et d'une programmation événementielle adaptée à chaque public	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action collective	Réalisation et suivi d'un plan de communication et événementiel : OUI/NON	Nombre de personnes suivants les différents canaux de diffusion & nombre de participants aux événements	Données du service communication de chaque EPCI	COTECH	Chaque EPCI
6.2. Incitation au lancement de Plans Mobilité Employeurs	IBTN	Action individuelle	Mise en place d'un partenariat avec les entreprises du territoire : OUI/NON	Nombre d'entreprises déployant des actions en faveur de la mobilité et nature des actions	Données du service communication de chaque EPCI	COTECH	IBTN
7. Encourager la démobilité							
7.1. Développement de commerces et services itinérants	CCLPA, CCPAVR, CCRS	Action individuelle	Implantation de nouveaux commerces ou services : OUI/NON	Chiffre d'affaires ou fréquentation	Données des commerces et services partenaires	COTECH	Chaque EPCI
7.2. Ouverture d'espaces de coworking au sein des gares	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action partenariale	Echanges effectués avec la SNCF : OUI/NON	Aménagement d'espaces de coworking en gare	Données de la SNCF	COTECH	Chaque EPCI
7.2. Ouverture d'espaces de coworking au sein des centres-bourgs	CCLPA, CCPAVR, CCRS, IBTN	Action individuelle	Ouverture des espaces de coworking : OUI/NON	Nombre d'utilisateurs du service	Données de l'association partenaire ou du service responsable au sein de l'EPCI	COTECH	Chaque EPCI

Ingetec – Agence Normandie
135 Allée Paul Langevin
76230 Bois-Guillaume

lionelbonnard@ingetec.fr
baptistinegerin@ingetec.fr

